

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL

Journal de Neuchâtel, du canton et des régions avoisinantes

ABONNEMENTS

	1 an	6 mois	3 mois	1 mois
SUISSE:	26.—	13.20	6.70	2.40
ÉTRANGER:	45.—	23.—	15.—	4.50

Les échéances régulières d'abonnement sont les suivantes: 11 mars, 30 juin, 30 septembre, 31 décembre. Les changements d'adresse sont gratuits.

212^{me} année

PARAIT TOUS LES JOURS, EXCEPTÉ LE DIMANCHE

Fondée en 1738

1, RUE DU TEMPLE-NEUF ET 6, RUE DU CONCERT - TÉLÉPHONE 5 12 26 - CHÈQUES POSTAUX IV 178

ANNONCES

20 c. le millimètre, min. 25 mm. - Petites annonces locales 13 c., min. 10 mm. - Avis tardifs 44, 55 et 60 c. - Réclamés 75 c., locaux 44 c. (de nuit 55 c.), Mortuaires 28 c., ocaux 20.

Pour les annonces de provenance extra-cantonale: Annonces Suisses S. A., agence de publicité, Genève, Lausanne et succursales dans toute la Suisse.

Comptoir 1950

C'est aujourd'hui que s'ouvre, à Neuchâtel, le Comptoir 1950. Le moins qu'on puisse dire, dès le début, c'est qu'il sera digne des précédents, c'est qu'il s'inscrira, comme une nouvelle étape remarquable, dans la ligne déjà longue des expositions de ce genre qui ont jalonné la vie économique de la cité depuis 1925, c'est-à-dire depuis un quart de siècle.

C'est une période de liesse, pour la ville, que celle du Comptoir. L'animation y est grande, les visages se dérident, l'esprit coule à plein bord et il n'est pas seul à couler! Nos hôtes du dehors qui, à chaque fois, sont plus nombreux, s'émerveillent des ressources de vie que cache l'appareil impassible neuchâtelois. Joie de vivre, de se manifester, de s'affirmer. Mais il n'y a pas que cela, on s'en doute.

créer une occasion de contacts précieux avec ce qui nous environne, en deçà comme au delà de nos frontières.

On remarquera, cette année, qu'à côté des branches de production principales de la ville et de la région, la petite industrie, l'artisanat, le commerce moyen sont particulièrement bien représentés. Et nous voyons là un signe évident de notre vitalité. C'est une erreur de croire que l'économie d'un pays se réduit à quelques industries-clé. A trop rationaliser les forces productrices, on finit par créer une uniformité qui, à la longue, se révèle un danger. Tout, en dernière analyse, tombe de la sorte sous la coupe de l'Etat qui, en imposant son dirigisme, appauvrit les facultés créatrices de chacun.

Dans un Etat à structure fédéraliste comme la Suisse, et pour rester fidèle à nos raisons d'être, il convient au contraire d'entretenir un climat qui encourage les initiatives particulières. Ce qui est vrai sur le plan de la politique et de la culture, l'est tout autant sur le plan de l'économie. Dans la mesure où sont nombreuses et variées nos ressources industrielles et artisanales, où se multiplient les « métiers », la preuve existe que la source des énergies cantonales n'est pas tarie. Notre force de résistance aux courants du dehors est intacte. Bien mieux, nous pouvons espérer alimenter ces courants par notre propre apport.

En vérité, le Comptoir reflète admirablement, dans ses nuances les plus diverses, l'existence économique de notre petit pays. Il donne — à autrui comme à nous-mêmes — une image exacte des conditions dans lesquelles le travail, produit et se développe un canton comme le nôtre. Et cela est encore plus nécessaire aux années de moindre prospérité qu'aux années de pleine prospérité. Les industriels, les artisans, les commerçants ont, bien entendu, la grande part dans cette exposition. Il convient de les féliciter d'abord de la fidélité avec laquelle ils tiennent à s'inscrire et à louer des stands. Cela réclame parfois un sacrifice de certains d'entre eux. Mais ils se rendent compte au total que si l'effet n'est pas toujours direct, l'effet indirect, lui, est bien réel; leur geste contribue au rayonnement des forces économiques du canton, partant ils en bénéficient encore avec nous tous. Une participation au Comptoir, c'est toujours un gage pris sur l'avenir; c'est aussi

Nous souhaitons bonne chance à la grande manifestation économique qui, aujourd'hui, ouvre ses portes, dans un cadre qui, grâce à l'ingénieuse construction des architectes, sera particulièrement accueillant. Nous félicitons les dirigeants et les organisateurs de l'heureuse réussite de leur initiative aussi utile et patriotique. Et nous espérons que les exposants, tous tant qu'ils sont, obtiendront le plein succès qu'ils méritent.

René BRAICHET.

Le secrétaire de l'O.N.U. prend-il ses désirs pour des réalités?

M. Trygve Lie s'efforcera de convaincre les Occidentaux que l'U.R.S.S. est disposée à s'arranger avec eux

LONDRES, 23 (Reuter). Le ministre britannique des affaires étrangères communique que M. Lie, secrétaire général de l'O.N.U., s'est entretenu mardi avec M. Attlee, premier ministre, et M. Bevin, ministre des affaires étrangères, de tous les problèmes en suspens auprès de cette organisation.

Les milieux bien informés croient savoir que M. Lie s'emploie à convaincre les gouvernements occidentaux que l'U.R.S.S. n'estime pas impossible une

entente avec eux. Ils pensent moins probable qu'il leur ait soumis des propositions précises en vue d'une conférence des hommes politiques responsables pour amener une détente dans le monde.

On apprend, d'autre part, qu'un porte-parole du ministère français des affaires étrangères a déclaré qu'il n'avait pas été question à Paris d'un « plan de paix » déterminé. On serait donc étonné que cela ait été le cas à Londres.

DANS UNE NOTE REMISE HIER AU KREMLIN

Paris demande à Moscou de dissoudre en zone russe le corps de police militarisé

Le gouvernement français souligne que la reconstitution en Allemagne orientale est en contradiction formelle avec les engagements contractés par les puissances occupantes

Une note identique remise par les Anglo-Saxons

PARIS, 23 (A.F.P.). Dans une note qui a été remise mardi après-midi à Moscou, le gouvernement français fait part de « ses graves préoccupations devant l'existence en zone soviétique d'occupation en Allemagne d'un camp de police militarisée » dont « l'effectif atteindrait 50.000 hommes, comprendrait à la fois des bataillons d'instruc-

tion et des unités d'intervention. Ses attributions, précise la note française, dépasseraient celles d'une police normale. » La note rappelle à ce sujet que l'entraînement et l'équipement de ces unités de police « auraient, en effet, un caractère militaire. » (Lire la suite en dernières dépêches)

DES LOIS, DES LOIS, DES LOIS!

Les projets de législation sur le travail

Notre correspondant de Berne nous écrit :

La machine législative n'est pas près de s'arrêter. Il y a dix jours, devant les députés de l'Union suisse des arts et métiers, puis, dimanche dernier, au congrès radical de Lugano, M. Rubattel, chef du département de l'économie publique, a dressé la liste des projets de lois fédérales actuellement en préparation. Lundi après-midi, M. Kaufmann, directeur de l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail, a renseigné la presse sur les œuvres en chantier, plus particulièrement sur la loi fédérale permettant de subordonner à un titre de capacité l'ouverture d'exploitation dans les arts et métiers. A leur nombre et à leur importance, on constatera que le parlement n'est pas encore menacé de chômage.

M. Kaufmann a précisé que, dans son domaine spécial, l'office qu'il a le privilège de diriger règle son activité selon certains principes et qu'il prend garde à ne pas provoquer une inutile extension de l'appareil administratif. Ces principes, d'une inspiration peut-être plus heureuse que l'expression elle-même, sont les suivants :

L'Etat ne doit légiférer que dans la mesure où il se révèle indispensable, dans l'intérêt général, d'établir des conditions minimums et autant, seulement, que les intéressés ne peuvent régler eux-mêmes la question de manière satisfaisante. Il convient donc de porter une attention particulière au resserrement des rapports entre employeurs et travailleurs.

Il n'est pas de progrès social sans une économie saine. Les solutions arrêtées doivent être conformes à nos conceptions démocratiques, à la structure fédéraliste de notre pays et s'appuyer sur une entente répondant au bien public.

Notre prospérité nationale dépend au plus haut point de notre travail. Nous devons nous garder de briser le ressort de l'initiative individuelle et d'étouffer le sens de la responsabilité personnelle.

Les lois doivent demeurer dans les limites constitutionnelles. Elles doivent être le fruit d'un long processus de maturation et il importe enfin de leur donner une forme absolument claire.

La sagesse politique que reflètent ces préceptes a, nous voulons l'espérer, guidé les savants docteurs auxquels nous devons bientôt la loi générale sur le travail — le nom officiel est beaucoup plus long et beaucoup plus distingué — en gestation depuis une vingtaine d'années et qui doit codifier toutes les dispositions réglant les conditions de travail dans l'industrie, l'artisanat et le commerce. G. P.

(Lire la suite en 4^{me} page)



DES JOUJOUX TRISTEMENT ÉVOCATEURS

Des jouets « militaires » font de nouveau leur apparition en Allemagne, ce qui est significatif de l'état d'esprit qui règne actuellement outre-Rhin ou l'idée de « remilitarisation » fait son chemin.

VISITE ROYALE DANS LA CAPITALE FRANÇAISE

La reine Juliana des Pays-Bas et son mari le prince Bernhard sont depuis hier les hôtes de Paris

PARIS, 23. — Mardi après-midi, vers 15 h. 30, alors qu'il survolait la France, le prince Bernhard des Pays-Bas a passé à son pilote les commandes du « Dakota » dans lequel avait pris place son épouse, la reine Juliana.

Le temps de quitter la combinaison de mécanicien et d'entousser la jaquette de cérémonie et l'avion s'est posé sur l'aérodrome d'Orly à 16 h. 04.

Ainsi commença la visite officielle de la reine des Pays-Bas et de son mari, qui seront pendant trois journées les hôtes de Paris et de la France.

Dès sa descente d'avion la reine Juliana a été accueillie par le président de la République et Mme Vincent Auriol, MM. Georges Bidault, président du conseil, Robert Schuman, ministre des affaires étrangères, René Pleven, ministre de la défense nationale, le baron von Botzelaer, ambassadeur des Pays-Bas et de nombreuses autres personnalités.

Encadré de motocyclistes en gants blancs, le cortège s'est élané vers la porte d'Italie où un arc de triomphe pavé de couleurs néerlandaises (rouge-blanc-bleu) et françaises avait été dressé. Des agents à fourrageur rouge formaient le long des trottoirs un service d'ordre ininterrompu. Derrière eux la foule parisienne se pressait dans l'espoir d'apercevoir à travers les vitres de la voiture présidentielle sa royale hôtesse.

La vedette, escortée d'une autre pour la suite, remontera alors la Seine entre les deux rives incomparables que bordent les monuments et les quais de Paris. Ainsi, au bout d'une demi-heure environ, elle accostera à la hauteur de l'hôtel de ville à l'estacade du préfet de la Seine.

Elle put l'admirer plus aisément place Maubert, où le cortège s'arrêta quelques instants avant de repartir vers l'Élysée par le boulevard Saint-Germain et la Concorde, juste le temps de changer d'escorte, de remplacer les motocyclistes de la préfecture par un escadron de la garde républicaine en grande tenue, sabre au clair et casque à crinière.

Les visiteurs mettront pied à terre et, toujours accompagnés du président de la République, se rendront à l'hôtel de ville où les discours seront prononcés et les présentations faites dans la salle des fêtes ruisselante d'or et de lumière.

Derniers préparatifs

Le secret des robes de la souveraine avait été soigneusement gardé. On sait seulement que la reine aime les couleurs claires.

Cérémonie d'ailleurs assez brève, à l'issue de laquelle le président de la République reviendra à l'Élysée pendant que la reine et le prince — cette fois-ci en voiture — regagneront leur vedette pour une dernière navigation sur les eaux de Paris : « Last, but not least », car c'est alors qu'ils pourront admirer, sans hâte, la Cité, Notre-Dame, l'île Saint-Louis.

Même les journaux des Pays-Bas n'ont pu publier aucune photographie, aucun croquis. Et pourtant le public hollandais s'intéresse vivement depuis plusieurs jours à la visite de la reine et la presse a consacré une large place aux préparatifs du voyage.

Sur le vieux quai de l'île, ils atterriront enfin devant l'hôtel Lauzun où la ville a coutume, depuis plusieurs années, de traiter ses hôtes les plus illustres. Déjeuner restreint, car l'hôtel Lauzun, n'est pas une halle, mais composé de la plus délicate cuisine française, et réjoui par un concert que donneront les musiciens installés à la tribune comme au temps du somptueux époux de la Grande Mademoiselle.



L'INGÉNU VOUS PARLE Le Grand Prix du haut d'un balcon

De même que l'hypocrisie est l'hommage que rend le vice à la vertu, c'est sans doute par déférence pour la plus noble conquête que l'homme ait jamais faite qu'on évalue en chevaux la puissance des automobiles. Si fier qu'il soit de son génie créateur, l'homme ne peut oublier que la nature a inventé quelques petites choses avant lui.

Pour vaincre l'espace à la plus grande vitesse possible, les roues des machines sont-elles supérieures aux pattes des animaux? Bien certainement. Quant à l'élégance, c'est une autre affaire...

En assistant du haut d'un balcon au Grand prix automobile de Monaco, j'évoquais les courses plates de Longchamp et d'ailleurs, la fine silhouette nerveuse des cracks et des pouliches, les jockeys en casques bigarrés, la vaste étendue verdoyante, marquée de blanc par les barrières de la piste, et la foule, celle du pesage et celle de la pelouse, foule animée, foule agitée, chaque cœur, à chaque départ battant de l'espoir inscrit sur les tickets du pari mutuel...

La foule réunie autour du port de Monaco ne semblait certes pas moins enthousiaste que celle qui se presse sur les champs de course de l'île de France. Elle paraissait même plus pittoresque et, à cause du climat, plus bartolée aussi. Dans une note dominante de gris-clair une infinité de taches jaunes, bleues, rouges la faisait ressembler à distan-

ce à une toile d'un maître du pointillisme...

Mais, par nécessité, foule moins nerveuse aussi, la position de chacun ayant été, dès avant le début, immuablement fixée tant sur les bancs des tribunes que sur la pente boisée qui s'élève jusqu'au rocher. Pas de pari mutuel, dans la capitale des jeux de hasard, pas de mises, pas de risque d'engloutir ses économies dans le port où le coureur favori pourrait faire un plongeon. Rien d'autre pour provoquer l'enthousiasme et maintenir l'intérêt que la science des concurrents à prendre les virages en ralentissant le moins possible et à maintenir leur moteur au régime le plus propre à leur assurer de l'avance, sans compromettre leurs chances de terminer l'épreuve!

D'où, il faut l'avouer, un peu — et même beaucoup — de monotonie. La mer, du bleu des grands jours, avait beau prêter au spectacle sa majestueuse toile de fond, les drapés claquaient allègrement, on se lassait de voir toujours, tour après tour, le 34 en tête et le 40 le suivant à la même distance.

Il faut dire que, cette année, le Grand prix de Monaco a joué de malchance. Quand un télescope initial met immédiatement hors de jeu neuf concurrents sur dix-neuf partants, on se dit que le hasard, qui favorise ainsi les premiers, en prend à son aise avec le bon public — toujours les cochons de payants

— qui s'attendait à une compétition plus mouvementée et plus fertile en surprises.

Où, il semblait bien déçu, ce petit garçon qui s'en allait, tenant son père par la main :

— Dis, papa, il n'est que troisième, Chiron?

Chiron? Quel Chiron? Je ne connais qu'un Chiron, celui de la légende, le centaure Chiron, le sage Chiron, le précepteur d'Achille. Ce n'était pas le même? Probablement. Le centaure Chiron était monté sur quatre pattes, tandis que le Chiron qui a terminé troisième au Grand prix de Monaco conduisait une voiture à quatre roues. Entre les deux personnages, il y a d'autres différences encore...

L'INGÉNU.

LIRE AUJOURD'HUI

EN QUATRIÈME PAGE : Actualités nationales et régionales

Voyage au pays des Chemins de fer fédéraux par G. D.

EN SIXIÈME PAGE : Le courrier des abonnés Du côté de la campagne

Aujourd'hui à 15 heures, ouverture du Comptoir de Neuchâtel

AVIS OFFICIELS

COMMUNE du PAQUIER
La commune du Paquier vendra samedi 27 mai 1950, dès 13 h. 30, par voie d'enchères publiques dans ses forêts de Cheneau et de la Torrette...

IMMEUBLES

A vendre jolie petite maison
belle ensoleillée, au bord de route, deux logements de trois pièces, jardin, S'adresser l'avenue des Portes-Rouges 77, Neuchâtel.

Terrain à bâtir

vue imprenable sur le lac, au bord de route, à 5 minutes de la gare de Bevaix, 2600 m², à vendre en bloc ou par parcelles, 5 fr. le m², Eau, électricité. Ecrire sous P. F. 928 au bureau de la Feuille d'avis.

CHALET

au bord du lac, éventuellement grève. S'adresser: Tél. 6 73 18.

A LOUER

Magnifique local au sud, centre, ascenseur. Libre tout de suite. Offres AS 1125 Annonces-Suisse, Neuchâtel.

BUREAU

A louer pour le 24 juin, dans maison ancienne, ouest de la ville.

un logement

de trois chambres, bien ensoleillé, chauffage central. Adresser offres écrites à E. B. 917 au bureau de la Feuille d'avis.

Le Sépey/Aigle

A louer chalet meublé, trois pièces, libre jusqu'au 15 juillet. S'adresser à Mme M. Mathey, avenue Fornachon 27, Pesuex.

CHALET

A louer pour le mois d'août dans le Val-de-Feyret, à Prayon, 1500 m., chalet de quatre chambres, cinq lits, confort, grand balcon. S'adresser à Auguste Dorsaz, Orsères. Tél. 6 82 75.

ZINAL

A louer, dans joli chalet, appartement de vacances de trois chambres (quatre lits, six places), cuisine, salle de bains, eau courante. Début de juin au 15 juillet et septembre, pour toute la période ou à la quinzaine. Stucker, Comba-Borel 4, tél. 5 66 75.

Appartement

A louer, bien situé, deux chambres, cuisinière électrique. Depuis juin à septembre. S'adresser à H. Favre, Provence.

CHAMBRES

Belle chambre
avec part à la salle de bain, 45 fr. Demander l'adresse du No 925 au bureau de la Feuille d'avis.

PENSIONS

On cherche pour jeune Balois de 15 ans
de bonne famille pour cours de vacances du 10 juillet au 12 août, pension soignée à Neuchâtel. Eventuellement échange contre séjour à Bâle en septembre-octobre. Adresser offres sous chiffres B. 53,624 Q à Publicitas, Bâle.

DEMANDES A LOUER

Logement
de préférence simple, est cherché à louer à la campagne, si possible avec jardin. — Adresser offres écrites à O. G. 889 au bureau de la Feuille d'avis.

appartenance ou maison

Adresser offres écrites à S. A. 897 au bureau de la Feuille d'avis.

chambre meublée

près de la Favag, si possible. Offres sous chiffres P. 3866 N à Publicitas, Neuchâtel.

appartement

trois pièces, si possible en ville, éventuellement échange. Demander l'adresse du No 927 au bureau de la Feuille d'avis.

CAFE-RESTAURANT

est demandé à louer, éventuellement à acheter. Présant. Adresser offres écrites à D. N. 892 au bureau de la Feuille d'avis.

OFFRES D'EMPLOIS

VENDEUSE-AUXILIAIRE

est demandée quelques heures par semaine, par magasin spécialisé. Adresser offres écrites à T. B. 890 au bureau de la Feuille d'avis.

CERCLE DE L'UNION

La Chaux-de-Fonds
LE POSTE DE TENANCIER est à repourvoir dès le 30 septembre 1950. Convientrait particulièrement à jeune couple désireux de se perfectionner dans l'hôtellerie et la restauration. Le tenancier doit être cuisinier de métier.

Logement de trois pièces à disposition.

Faire offres écrites au comité du Cercle de l'Union à la Chaux-de-Fonds. — Ne se présenter que sur demande écrite.

ON CHERCHE

employée de bureau

connaissant travaux de: sténo-dactylo, caisse, comptabilité, contact avec clientèle. Emploi intéressant pour personne ayant de l'initiative et désireuse travailler seule. — Offres sous chiffres V F 3148 PUBLICITAS, LAUSANNE

PERSONNE

au courant de tous les travaux de ménage. Congés réguliers et bons gages. Personne pouvant rentrer chez elle le soir aura la préférence. Faire offres avec prétentions et références sous chiffres B. T. 894 au bureau de la Feuille d'avis.

secrétaire-chef du contentieux

Conditions à remplir: études juridiques, langue maternelle française, esprit d'assimilation, apte à travailler seul; âge maximum 38 ans. Des connaissances horlogères peuvent jouer un rôle déterminant. Adresser les offres manuscrites, avec curriculum vitae, photographie et prétentions, au secrétariat des Délégations réunies, case postale, Bienne.

Industrie de la ville engagerait jeune fille en qualité

d'AIDE DE BUREAU
Débutante préférée, qui serait formée. Situation d'avenir pour jeune fille intelligente, sérieuse et travailleuse. Faire offres manuscrites, avec prétentions, sous chiffres P 3364 N à Publicitas, Neuchâtel.

CHAMBRE DE COMMERCE SUISSE EN FRANCE

serait disposée à engager à PARIS stagiaire bénévole avec formation universitaire ou commerciale. Durée du stage: 6 mois ou 1 an. Adresser offre manuscrite avec curriculum vitae et photographie, 16, avenue de l'Opéra, Paris, 1er.

VENDEUSE

pour entrée immédiate ou pour date à convenir, pour la vente de charcuterie. Préférence serait donnée à personne ayant déjà travaillé dans l'alimentation. — Offres avec copies de certificats et photographie à C. E. 921 au bureau de la Feuille d'avis.

Maison d'horlogerie de la place de Bienne cherche

BONNE STENO-DACTYLO
qualifiée, de langue maternelle française, connaissant bien l'allemand et l'anglais. Faire offres manuscrites avec photographie et prétentions de salaire à P. M. 885 au bureau de la Feuille d'avis.

On engagerait pour tout de suite ou pour époque à convenir (travail à l'atelier),

acheveur d'échappements
connaissant la mise en marche. Seules personnes vraiment qualifiées sont priées de faire leurs offres à la fabrique de montres Exactus et Precimax, Neuchâtel-Monruz.

STUDIO

MATINÉE à 15 h. CARNegie HALL (Le temple de la musique)

ENFANTS ADMIS Prix des places dès l'âge de 12 ans Fr. 1.70 et 2.20 Version sous-titrée

CE SOIR à 20 h. 30

LE MYSTÈRE BARTON
Mise en scène de Charles SPAAK avec Françoise ROSAY et Fernand LEDOUX

2 derniers jours Jeudi matinée à 15 h. à prix réduits

VENDEUSE

expérimentée et présentant bien, est cherchée pour la durée du Comptoir, dans stand de dégustation. — Adresser offres écrites à S. M. 918 au bureau de la Feuille d'avis.

contremaître

en bâtiments pour importants travaux de maçonnerie. Adresser offres écrites à S. B. 935 au bureau de la Feuille d'avis.

HOMME

pour faire les foins. — S'adresser à Etienne Stähli, Comondrèche, Téléphone 6 16 86.

JEUNE FILLE

sachant cuisiner. S'adresser à Mme Jeanneret, Boine 2.

Le Foyer Favag à Monruz-Neuchâtel demande une

fillette de cuisine et une fille de buffet Entrée immédiate.

On demande JEUNE HOMME

pour aider aux travaux de la campagne, Italien pas exclu. Demander l'adresse du No 903 au bureau de la Feuille d'avis.

On demande pour le 1er août prochain une

personne de toute confiance et bien entendue dans les travaux de la maison pour tenir le ménage d'une dame seule. S'adresser à Mme Dorette Berthoud, Grand-Verger, Areuse. Tél. 6 32 07.

CHAUFFEUR-LIVREUR

ayant connaissances mécaniques, sérieux et débrouillard, serait engagé par commerce de charbons du Jura. Offres avec références et prétentions de salaire sous chiffres OFA 6241 L. à Orell Füssli-Annances, Lausanne.

On cherche

dames de propagande pour visiter la clientèle particulière. Produits cosmétiques. Postulantes, ne connaissant pas la branche, seront mises au courant par esthéticienne diplômée. Faire offres sous chiffres OFA 3502 B. à Orell Füssli-Annances S. A., Berne.

ANGLETERRE

Internat à la campagne cherche institutrice diplômée (maîtresse de français, allemand désiré). Entrée: mi-septembre. Débutante exclue. — Offres écrites à Mlle Danuser, Montmirail, Thielle, qui convoquera.

Rex
Dès aujourd'hui, à 15 h. Pour 3 soirs
Tout ce que vous avez pu voir à ce jour dans les plus grands films policiers EST INCOMPARABLE à ce que révèle
L'HALLUCINANT MYSTÈRE DE HANGOVER SQUARE
Le drame obsédant comme un cauchemar, dur, âpre, violent, avec LINDA DARNELL et LAIRD CREGARD - George SANDERS
Sensibles: s'abstenir!

Pour réussir!
Pour mieux comprendre votre conjoint (e)? Si vos enfants vous donnent du souci? Faites-vous conseiller par une analyse graphologique de leur écriture.
Consultation sur rendez-vous. Esquisse, portrait, ou étude approfondie du caractère. (Envoyer 2 à 3 lettres avec leurs enveloppes)
Mme S. BOLLER graphologue diplômée
Tél. 5 10 71 Neuchâtel Brévards 1

DEMANDES D'EMPLOIS
Jeune homme de 24 ans, capable de travailler seul, parlant l'allemand et le français, cherche place dans un commerce de fer ou autres articles en qualité de
VENDEUR
et employé de bureau, à Neuchâtel ou environs. — Adresser offres écrites à P. N. 888 au bureau de la Feuille d'avis.

Aux exposants
Ancien négociant sérieux, de confiance, serait libre pour la durée du Comptoir. Références: caissier principal, Saarg 6. Demander l'adresse du No 906 au bureau de la Feuille d'avis.

Jeune fille
de 22 ans cherche
PLACE
pour aider au ménage et pour le service. Désire apprendre la langue française. Entrée: 1er juin ou à convenir. — Marianne Kessler, ou der Traube, Stebren, tél. 3 84 27.

Jeune homme robuste
16 ans, hors des écoles, cherche place de commis-sionnaire ou autre, sur la place de Neuchâtel. Libre tout de suite. — Ecrire sous chiffres E. C. 934 au bureau de la Feuille d'avis.

Jeune employé de bureau
diplômé, de langue maternelle française, ayant fait stage pratique, cherche place dans commerce, entreprise, agence de voyage, etc. Libre dès le 1er juin. Adresser offres écrites à E. N. 931 au bureau de la Feuille d'avis.

Blanchisseuse
prendrait encore journées. Ecrire: case 502, Neuchâtel 1.

Jeune homme de bureau
diplômé, de langue maternelle française, ayant fait stage pratique, cherche place dans commerce, entreprise, agence de voyage, etc. Libre dès le 1er juin. Adresser offres écrites à E. N. 931 au bureau de la Feuille d'avis.

« Buick »
1946-1948 est demandée à acheter. Tél. (038) 6 16 85

Sténo-dactylo - secrétaire
cherche emploi pour tout de suite ou remplacement. Téléphone 6 74 13.

Cuisinier
Jeune cuisinier, pouvant travailler seul, libre du 1er au 30 juin, cherche remplacement. Tél. (038) 7 11 43 ou sous chiffres P 8361 N à Publicitas Neuchâtel.

Cuisinier
cherche emploi pendant le Comptoir. Tél. 5 12 68.

Dr Clottu
SAINT-BLAISE
Pas de consultations les 25 et 26 mai

Docteur Brun
DOMBRESSON
de retour

DEM. A ACHETER
On demande à acheter une table de ping-pong
Adresser offres écrites avec prix à V. X. 918 au bureau de la Feuille d'avis.

« Buick »
1946-1948 est demandée à acheter. Tél. (038) 6 16 85

J'achète des PORCS
pour finir d'engraisser. F. Imhof, Montmolin, tél. 6 12 52.

Grâce à son outillage moderne
à son grand choix de caractères
à son riche assortiment de papiers
L'IMPRIMERIE CENTRALE
Rue du Concert 6
vous donnera toute satisfaction

FEUILLETON
de la « Feuille d'avis de Neuchâtel »
LA MAISON DES TOURTERELLES
ROMAN
par MYRIAM
Un léger rhume l'obligeant à garder la chambre, la vieille dame demanda à la jeune fille de venir lui faire la lecture, ses yeux se trouvant fatigués... Ce n'était qu'un prétexte, Rosina le comprit facilement; elle ne se souciait nullement de subir la conversation de Mme de Salère, hérissee de pointes et d'allusions, ni de passer l'après-midi dans l'air confiné et saturé de parfums violents, du boudoir bouton d'or, et répondit:
— Je regrette beaucoup, mais j'ai promis à M. de Salère de l'aider à classer des livres dans la bibliothèque.

sonnelle de comprendre votre rôle d'institutrice, Mademoiselle. Il me semble que vous vous occupez beaucoup plus du père de votre élève, que de cette élève elle-même... L'allusion était brutale, sinon tout à fait imprévue. Suffoquée, Rosina manqua de présence d'esprit pour répondre. Satisfaite de pouvoir marquer un point, la douairière reprit sur un ton moins acerbe:
— ... Et je crois bien que mon fils est vraiment amoureux de vous, l'imbécile! Il ne cesse de vous regarder et ne bouge plus de la maison, depuis que vous êtes là, alors qu'il trouvait naguère mille occasions pour s'en évader!
— Elle regarda ses bagues et observa:
— Je n'ai pas l'amour-propre exagéré de certaines mères; il est cependant indiscutable qu'Hugues est fort recherché du sexe féminin; qu'il se soit épris de vous peut paraître assez surprenant... Les hommes sont étranges! Qui aurait prévu qu'un homme comme mon fils, orgueilleux et distant, se laisserait séduire par une petite pensionnaire!
— Assise sur sa bergère de soie pékinée, elle se tenait dans le faux jour qu'elle supposait le mieux propice à cacher la déchéance de son visage; et elle caressait l'échine de son chat assis sur ses genoux, sans cesser de regarder Rosina.
— Car, en vérité, vous n'êtes qu'une petite pensionnaire, Mademoiselle l'institutrice, acheva-t-elle.

Le visage enflammé, Rosina la regardait, en battant des paupières... La vieille dame lui faisait peur, parfois, avec son visage fardé; sa perquise blonde qui, de loin, la faisait ressembler à une jeune femme, et de près à une vieille fée méchante.
— Je vous assure, Madame, protesta la jeune fille, que vous vous trompez... M. de Salère réclame parfois ma présence, mais jamais il ne m'a dit rien qui permette de croire... Et, de ma part, je ne pense pas que mes manières aient été différentes de celles qu'elles doivent être...
— La douairière l'interrompit:
— Allons, ne faites pas la sottise... ou l'hyppocrisie. Il faudrait que vous fussiez aveugle pour ne vous être aperçue de rien... aveugle, ou beaucoup plus bête que vous ne paraissez. Et vous n'êtes pas sottise, car vous avez admirablement su mener votre barque... J'ai tout de même deviné quel but vous poursuiviez...
— Madame... murmura Rosina.
— Revenez de son premier saisissement, la jeune fille se sentait irritée et humiliée, et ne savait comment se défendre... Des larmes de dépit lui vinrent aux yeux.
— Sans cesser de caresser son chat, la vieille dame poursuivit, d'un ton de condescendance dédaigneuse:
— Remarquez que je n'ai nullement l'intention d'être désagréable avec vous! Je voulais au contraire vous dire qu'aucun obstacle ne vous viendra de moi.

Elle leva une main.
— Aucune aide non plus! Je me suis une fois mêlée de marier mon fils, et je n'ai rien eu particulièrement à m'en féliciter... Si vous épousez Hugues, on remettra Colette au couvent, et elle n'y gagnera ni n'y perdra rien! Et il y aurait dans votre mariage quelque chose d'humoristique qui me satisferait assez...
— Elle fit une pause, et acheva, les yeux clignés:
— Oui, cela m'amuserait, parce que cela déplaîrait à quelqu'un.
— Elle éclata de rire, de ce rire un peu grinçant que Rosina n'écoutait jamais sans malaise. Et en ce moment, elle avait l'impression que la vieille dame la faisait servir à d'obscur dessins, qu'elle la mêlait à un drame qui n'était pas le sien... Mais la main de la douairière la congédiait.
— Allez, Mademoiselle...
— Cependant, après une période ensoleillée, septembre était venu, amenant des jours de pluie qui, se mêlant aux jours de beau temps, rendirent les promenades moins fréquentes. Déjà on allumait partout des grands feux de bois qui faisaient danser leur flamme claire aux flancs luisants des vieux meubles; des brouillards traînaient longtemps, le soir et le matin, sur les prairies et autour des étangs, et les feuilles se fardaient d'or avant de mourir.
— Un jour, une lettre de Mme Dubreuil arriva... La correspondance

entre Rosina et la « Maison des Tourterelles » n'était pas très suivie; la jeune fille n'aimait pas écrire; et elle évitait de regarder en arrière, de revenir sur ce passé si proche, et dont la pensée lui était comme une blessure mal guérie. Quant à Bernard, il se vantait d'être à l'abri de la manie épistolaire, et son style était remarquable de concision. Rosina n'avait jamais reçu de lui qu'une carte postale envoyée lors d'une excursion, et qui portait de sa main deux mots: « Bon souvenir... »
— En voyant la lettre, le cœur de Rosina battit plus vite et elle monta dès qu'elle put dans sa chambre pour la lire en toute liberté! La lettre était longue; Mme Dubreuil se montrait à la fois prolifique et affectueuse; à croire que la bonne dame aimait beaucoup mieux la jeune fille de loin que de près... Elle donnait des nouvelles de toute la famille: des jumeaux qui continuaient à user des culottes, parlait des confitures de pêches qu'elle était en train de faire, et ne manquait pas de faire allusion à Monique Leblanc, toujours charmante, de plus en plus appréciée et considérée comme l'enfant de la maison... Elle disait aussi que sa propre santé lui causait quelques soucis, sans trop s'attarder sur cette question. Nervusement, Rosina chiffonna la lettre, puis la déchira en tous petits morceaux que le vent emporta. Mais la trace des mots demeura. La jeune fille sen-

tait à nouveau gronder dans son cœur les ferments de colère et d'exaspération que le nom de Monique avait l'étrange pouvoir d'éveiller en elle.
— La journée bruyante de pluie s'écoula maussadement. Vers la fin de l'après-midi, une éclaircie se dessina. Rosina quitta sa chambre dans l'intention de sortir prendre l'air. Elle était triste, découragée, sans savoir pourquoi, et éprouvait le besoin d'une promenade.
— Elle descendit au jardin, circula un moment parmi les allées bordées de buis. Le temps s'était dégagé, mais des brumes montaient du sol, stagnaient autour des bosquets et des fourrés. Les feuilles humides des lauriers et des troènes luisaient. La jeune fille marchait, absorbée dans une rêverie vague et cependant pénible. Il y avait en elle un coin obscur; quelque chose habitait cette obscurité et en sortait de temps à autre pour la déchirer. Mais elle ne savait pas ce que c'était.
— M. de Salère sortit d'un bosquet et, avec sa désinvolture hautaine et élégante, s'avança à sa rencontre. Elle tressaillit à sa vue, comme l'on tressaille à la vue de quelqu'un dont on avait oublié l'existence.
— Je vous attendais, dit le châtelain. J'étais certain que vous sortiriez à cette heure.

(A suivre)

Pour une ligne toujours jeune!



A/ Soutien-gorge

en satin souple, fermant au dos, en saumon ou ciel. Grandeurs: 2 à 5

4.90

B/ CORSET

en solide broché, devant renforcé, fermeture de côté, bandes élastiques, en saumon. Grandeurs: 68 à 78

11.80

C/Elégant Soutien-gorge

en tissu et tulle nylon, forme décolletée, saumon, grandeurs 3 à 5

6.80

D/Jolie gaine

élastique, en tricot ajouré, 2 sens, saumon tailles 40 à 44

12.80

E/ Soutien-gorge

en satin souple, forme décolletée et bande stomacale, pour personnes fortes, saumon, grandeurs: 4 à 8

8.50

F/Fort corset

en broché coton, devant renforcé, laçage au dos, pour personnes fortes, grandeurs: 70 à 82, en saumon

15.80

la *Neurocuté s.a.*
AU LOUVRE
NEUCHÂTEL



NE LAISSEZ PAS PASSER LA MEILLEURE OCCASION

d'assister à une démonstration de machine à coudre BERNINA

Visitez au Comptoir de Neuchâtel le stand avec démonstrations permanentes des modèles BERNINA connus dans le monde entier.

Le raccommodage des bas, des chaussettes de laine, la couture du tricot, la broderie, ainsi que beaucoup d'autres travaux de couture vous y seront présentés.

Vous serez satisfait de votre visite du

Stand Bernina au Comptoir de Neuchâtel

Représentation officielle pour le canton de Neuchâtel:

WETTSTEIN

GRAND-RUE 5 - SEYON 16 - NEUCHÂTEL
TÉL. (038) 5 34 24

Du bien-être pour chaque bourse

Avec souple semelle intermédiaire, California



8.90

32105 - 5024 jolie chaussure d'intérieur pour dames, en Chintz rouge. Prix très avantageux.



4.90

72015-50 légère pantoufle cosy en Camoscio bleu ou rouge, avec semelle en cuir chromé. Même article en Chintz rouge, bleu ou noir 6.50

6.50

21302-45 Modèle „California“ en feutre rouge, bleu ou brun. Souple semelle intermédiaire et bonne forme, agréable au porter.

Pour enfants 27-30 6.50
31-35 7.50
Pour dames 36-42 8.90

En tous temps, des paires isolées à des prix intéressants.

Fabrication suisse

Bata

FAUBOURG DU LAC 2, NEUCHÂTEL



Avec votre nouvelle toilette

de la

belle lingerie

Parures, charmeuse 2 et 3 pièces, garnies broderies ou dentelles 32.- 27.50 24.- 21.50 17.50 **11.50**

Chemises de nuit, charmeuse richement garnies de broderies . . . 24.50 19.50 **13.50**

Combinaisons, toile de soie rayonne, très avantageuses . . . 15.50 12.20 10.90 **8.90**

Parures, toile de soie 3 et 2 pièces, rayonne, jolies impressions . . . 29.50 24.50 19.80 **13.50**

Chemises de nuit, toile de soie rayonne, ravissantes façons . . . 26.50 21.50 **18.50**

BAS Nylon très avantageux 9.- 6.90 5.90 4.95 **3.90**

BAS rayonne mailles à l'envers 5.20 4.20 3.90 **2.95**

AUX 2 PASSAGES
NEUCHÂTEL

TEMPLE-NEUF - RUE DES POTEAUX

L'HEURE

de votre décision est proche. Vous ne pouvez plus tarder à améliorer votre système de contrôle, car votre prospérité en dépend. Notre agent vous montrera sans engagement la machine qui répond le mieux aux besoins de votre commerce. Ecrivez ou téléphonez-nous aujourd'hui encore.

SA des Caisse Enregistreuse NATIONAL
J.-L. Muller - Biemme - Tél. 2 60 44
Rue des Marchandises 13

Rendez-nous visite au Comptoir de Neuchâtel.



Retenez en images les belles heures de votre vie!

C'est très facile avec un appareil photographique «Kodak» Brownie. Pas de longue préparation: il est toujours prêt, permet la pose en un temps, l'instantané, et donne de magnifiques photos de 6x9 cm. Que de beaux souvenirs pour plus tard!

«Kodak» Brownie C

avec un bon objectif ménisque

Chez tout marchand photographe

19.25 (+ impôts)

KODAK S.A. LAUSANNE

et pour le charger, un film Kodak en boîte jaune

cul Corset d'or
ROSE-GUYOT
RUE DES ÉPANCHEURS 2, NEUCHÂTEL

Une révélation est notre

GAINÉ
tulle Lastex agréable à porter, légère, poids 80 grammes.
Fr. 30.65

GAINÉ «PARTOS»
avec le devant en tulle nylon, poids 95 grammes depuis
Fr. 22.-

Envoi contre remboursement.

5% Timbres S.E.N. & J.

Maison fondée en 1852

OPTIQUE
PHOTO
CINÉ

MARTIN LUTHER
maître opticien

Neuchâtel
Place Purry 7

Les dernières nouveautés en **TAPIS** tous genres

Linoléum ombré et super-ombré

Plaques d'Asphalte AT

Stores métalliques
Flexalum

sont présentés au **Comptoir** par

Spichiger & Cie

Spécialiste

Facilités de paiements

M. SCHREYER

COMBUSTIBLES

RUELLE DU PEYROU, NEUCHÂTEL, TEL. 51221

TOUS LES PAPIERS
Renaud & Co
NEUCHÂTEL
TEL. 51415

Chambre à coucher

en noyer flammé, modèle très riche, comprenant:

- 1 armoire, 3 portes, dont 2 galbées, grands arrongis;
- 1 coiffeuse fantaisie, avec grande glace cristal;
- 2 belles tables de nuit;
- 2 lits de formes élégantes.

Son prix: seulement **Fr. 1490.-**

20 ans de garantie
Livraison franco domicile

ELZINGRE, meubles, Auvornier

Voyage au pays des chemins de fer fédéraux

La récente conférence tenue à la Chaux-de-Fonds, en présence de M. Cello, par l'Union des entreprises suisses de transports et dont notre rédacteur en chef a dégagé les lignes essentielles et tiré les enseignements avec beaucoup d'à-propos, mit en relief la gravité de la situation financière de toutes les compagnies privées du pays et non seulement — heureusement, si l'on peut dire! — de celles du canton de Neuchâtel.

Les C. F. F., avec un compte de profits et pertes qui accuse un déficit de 39,7 millions de francs, connaissent, eux aussi ce dangereux retour, pour l'économie nationale, à la « grande pénitence ». Dès lors il importe d'examiner la situation d'une façon réaliste sans toutefois se laisser hypnotiser par le seul aspect financier du problème.

Service des voyageurs et des marchandises

S'agissant du service des voyageurs, 1949 fut une année satisfaisante, les C.F.F. ayant transporté 201,6 millions de personnes. Bien que ce chiffre soit légèrement inférieur à celui de l'année précédente — la régression provient du fléchissement dans les courses internes professionnelles, de tourisme, de vacances et dans le mouvement des étrangers qui, lui aussi, a diminué — le maximum de recettes a été atteint avec 278,3 millions de francs, soit le 0,6 pour cent de plus qu'en 1948.

Moins réconfortant est, en revanche, le transport des marchandises. Si le volume de celles-ci croît du fait de la densité de la population qui est en hausse, de l'élévation du revenu national et du standard de vie, la part des C.F.F. à l'ensemble du trafic baisse. Ceci est inquiétant parce que le transport des marchandises reste la source la plus importante et la moins onéreuse des recettes. Le trafic fut de 16,0 millions de tonnes ayant rapporté 304,2 millions de francs alors que les chiffres correspondants de 1948 avaient été de 18,5 millions de tonnes et de 343 millions de francs.

En ce qui concerne les parcours, pour les voyageurs les kilomètres-trains furent de 46,06 millions (augmentation 3,8 %) et les kilomètres-tonnes bruts de 9,60 milliards (accroissement de 1,4 %). Par contre, pour les marchandises, les kilomètres-trains ont été de 13,76 millions (recul 6,9 %) et les kilomètres-tonnes bruts de 5,54 milliards, soit une diminution de 7,5 %.

Produits et charges

Les recettes, voyageurs, marchandises et diverses, ont atteint 635,5 millions de francs. Cela représente une chute de 41,8 millions comparativement à 1948.

Les charges d'exploitation, qui comprennent les dépenses de l'administration, de l'exploitation et les frais d'entretien se sont élevées à 503,5 millions de francs. La hausse est de 7,9 millions, soit le 1,6 %. A ce propos, il y a lieu de noter un ralentissement dans l'augmentation des dépenses qui, de 1947 à 1948, avait été de 10 %. La charge principale des C.F.F. est constituée par les dépenses pour le personnel dont l'effectif total — non comprise la main-d'œuvre étrangère à l'administration —

était l'an passé de 37,666 agents contre 37,910 en 1948.

L'excédent des recettes sur les dépenses d'exploitation, 132 millions de francs, est le plus bas réalisé depuis dix ans.

Les dépenses de construction pour l'exploitation, les usines et les ateliers se sont chiffrées à 137,1 millions. Si l'on tient compte qu'il faut déjà 120 millions par an rien que pour le remplacement normal des installations existantes, on voit l'insuffisance notoire dont disposent les C.F.F. pour combler le retard des années d'avant-guerre, de guerre et d'après-guerre dans le domaine du renouvellement et du complément des ouvrages et des installations.

L'une des tâches les plus nécessaires de la politique des transports constitue donc à traiter autant que possible sur le même pied les différents moyens de transports au sujet du financement des travaux. Le conseil d'administration se rend compte que les résultats défavorables de l'exercice 1949 inquiètent l'opinion publique et c'est pourquoi il estime qu'il importe de montrer de la compréhension pour les particularités de l'économie ferroviaire, pour les obligations des chemins de fer qui, services publics, travaillent dans des conditions très différentes et moins faciles que les autres moyens de transports.

Le rail et la route

Nous ne sommes plus au temps où les chemins de fer et l'automobile travaillaient tous deux à plein rendement. La prospérité économique déclinant, la diminution des transports ferroviaires et routiers s'accroît. Pour le rail, cette situation est doublement défavorable car en même temps que se multiplient les engins motorisés, les transports diminuent.

De 1948 à 1949, le nombre des véhicules à moteur en Suisse a passé de 188,762 à 219,234, augmentant donc de 30,472 unités. A lui seul le parc des camions est de 35,500 machines, soit un nombre d'unités supérieur de près de trois quarts de ce qu'il était en 1938. L'année passée, les autocars et automobiles qui entrent dans notre pays pour un séjour temporaire furent de 490,000.

Il se révèle donc urgent de régler les rapports entre le rail et la route afin que ne s'aggrave pas le chaos qui commence à régner.

Pour lutter contre la concurrence dans le service des marchandises, les C.F.F. ont pris différentes mesures qui seront encore développées dans l'avenir. Quant au trafic voyageurs, il existe une base juridique pour une

coordination rail-route permettant d'empêcher l'organisation de transports automobiles parallèles aux voies ferrées.

Quant à l'établissement de lignes automobiles traversières et au desservissement de vallées latérales, les C.F.F. n'y sont pas opposés. Au contraire, ils souhaitent même ce progrès mais regrettent qu'il soit difficile de coordonner les trafics routier et ferroviaire sur le plan international au fur et à mesure que s'affirme la tendance « expansionniste » des compagnies de transports automobiles étrangères.

Sur quelques remèdes envisagés

La situation dans laquelle se trouvent les C.F.F. a incité le conseil d'administration et la direction générale à examiner différentes questions dont la principale touche au relèvement des tarifs qui sont actuellement de 15 à 20 % plus élevés qu'avant guerre. A ce propos, les organes directeurs pensent qu'il faut y regarder à deux fois avant de s'engager dans cette voie. Elle ferait certainement perdre aux chemins de fer des transports qui passeraient à la concurrence et l'opération équivaudrait, finalement, à un coup d'épée dans l'eau. Parmi les autres mesures susceptibles d'accroître les recettes, la plus importante est l'indemnité à verser par les P.T.T. car les chemins de fer continuent à fournir, pour la poste, d'importantes prestations gratuites. Des négociations avec la direction générale des P.T.T. sont en cours.

D'un autre côté, de grands efforts devront être faits de façon à adapter, le plus possible, l'effectif du personnel à un trafic qui fléchit mais, de ce côté, les exigences de la sécurité de l'exploitation et les obligations légales posent des limites aux économies.

Enfin, le conseil d'administration et la direction générale sont persuadés qu'il ne suffit pas, pour sortir de l'impasse, que les C.F.F. prennent uniquement des mesures par leurs propres moyens. Il faut compléter leurs efforts par une politique active de redressement dans le domaine des transports et si l'on veut assurer la coordination de ceux-ci, la Confédération doit édicter, sans retard, des mesures nécessaires.

Au moment de l'assainissement des C.F.F. il fut toujours dit que cette opération ne serait qu'une demi-mesure tant qu'on ne parviendrait pas à résoudre les problèmes posés par la politique suisse du trafic.

DES LOIS, DES LOIS, DES LOIS! Les projets de législation sur le travail

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Il s'agit là d'une pièce-maitresse qui réclame encore les études d'une grande commission d'experts avant d'être soumise aux cantons et aux associations économiques et professionnelles. Le projet en sera saisi à la fin de cette année sans doute et, si tout va bien, la loi pourra porter effet dès le 1er janvier 1952, au plus tard.

En même temps, on s'occupe de faire passer dans la législation ordinaire, en tenant compte de l'expérience acquise, les dispositions sur les contrats collectifs de travail et la force obligatoire de ces contrats. Là encore, il faudra un certain temps pour arriver à chef.

Dans le courant de l'été, en revanche, le Conseil fédéral adressera aux Chambres un message et des propositions pour la loi sur l'assurance chômage, qui doit remplacer les prescriptions fondées sur les pouvoirs extraordinaires.

On nous prépare aussi une loi sur le « service de l'emploi ». C'est-à-dire le service de placement combiné avec diverses mesures pour atténuer le chômage.

Enfin, les cantons et les associations économiques viennent de recevoir le projet de loi concernant le régime du certificat de capacité dans les arts et métiers.

A ce propos, le vice-directeur de l'Office fédéral précité, a donné quelques précisions aux journalistes.

Cette nouvelle loi a pour but d'encourager la formation professionnelle, de protéger et d'assainir les métiers menacés dans leur existence. Elle ne doit pas avoir pour effet d'éliminer la concurrence et de garantir des situations acquises.

Il ressort des explications reçues que les auteurs du projet se sont très loyalement efforcés de lui donner un caractère aussi libéral que possible. Et nous en voyons la preuve dans le fait qu'on a délibérément renoncé à introduire la « clause du besoin ». En d'autres termes, il ne s'agit nullement de décréter que dans telle profession et dans telle région le nombre des entreprises artisanales est suffisant et qu'il est interdit d'en ouvrir de nouvelles. On se borne, lorsque les conditions prévues par la loi sont remplies, à décider que seul aura le droit d'ouvrir une telle entreprise celui qui peut présenter un certificat de capacité. Par là il faut entendre, en principe, un diplôme de maîtrise ou, dans les professions où le titulaire d'un tel diplôme sont rares, un certificat de fin d'apprentissage.

Je parlais tout à l'heure des conditions prévues par la loi. Quelles sont-elles? Il faut tout d'abord qu'il s'agisse d'une profession menacée dans son existence, par quoi il faut entendre une situation telle que les possibilités d'un gain normal pour des personnes insuffisamment préparées soient considérablement réduites, sinon nulles. Il faut aussi que les intéressés eux-mêmes

aient pris toutes les mesures d'entraide qu'on peut raisonnablement exiger d'eux. Il est nécessaire enfin que le régime du certificat de capacité soit reconnu conforme à l'intérêt général. Cela signifie qu'il faudra examiner le cas de chaque métier qui demandera le bénéfice de cette mesure. C'est pourquoi, le projet a le caractère d'une loi-cadre. Il énumère pas les professions auxquelles ses dispositions seront appliquées. Il fixe les conditions qui doivent être remplies, pour qu'une branche de l'artisanat ou du commerce soit soumise au régime du certificat de capacité; il contient les dispositions relatives au titre de capacité; il établit enfin les règles de procédure et prévoit le recours auprès de la section de droit administratif du Tribunal fédéral contre les décisions des autorités cantonales.

Car ce sont les cantons qui délivrent les permis et non un office fédéral. Le projet prévoit même que « si une réglementation fédérale ne se révèle pas nécessaire dans une branche déterminée des arts et métiers, les cantons pourront, avec l'approbation de l'Assemblée fédérale, subordonner l'ouverture d'exploitations à la possession d'un titre de capacité ». En d'autres termes, l'autorité fédérale peut déléguer ses pouvoirs aux cantons, mais elle se réserve le droit de contrôler l'usage qu'ils en font.

Tels sont les caractères essentiels d'un projet qui, une fois mis au point et mûr pour les débats parlementaires, donnera lieu encore à de vives discussions. Nous aurons donc l'occasion d'y revenir.

G. P.

La question des chevrons

Un abonné de Lausanne nous adresse l'intéressante lettre que voici :

J'ai suivi avec intérêt les flux et reflux de température causés par cette épineuse question du rétablissement des chevrons.

Si je me permets aujourd'hui de prendre la plume (façon de parler), c'est pour constater, avec amertume, qu'une arrière-pensée politique vient maintenant se greffer en cette affaire, qui n'est — et ne doit rester — qu'une question historique, héraldique, de bon sens et d'équité.

Notre chroniqueur du Grand Conseil relève en effet (voir No 114 du 19 mai 1950) qu'en la dernière séance de la session de printemps, un député a fait allusion aux « aristocrates à la solde du roi de Prusse ».

Encore que cette question soit légèrement dépassée par les événements (puisque la monarchie est abolie depuis longtemps en Prusse, et depuis plus longtemps encore à Neuchâtel), il me paraît utile et nécessaire de couper court à une croyance, malheureusement trop répandue dans le pays, qui veut que les chevrons soient l'emblème du roi de Prusse.

Dieu merci, nous ne sommes pas et n'aurons jamais été Prussiens. Je dis nous, car je suis Neuchâtelois. Si en 1707, à la mort de la duchesse Marie de Nemours (décédée sans héritier), le pays de Neuchâtel a passé à la couronne de Prusse — comme propriété privée du roi — c'est avant tout par esprit d'opportunisme. A aucun moment il n'a été question de faire des régions situées entre le Doubs et le lac de Neuchâtel une terre prussienne. Nos pères, quels qu'ils furent, sont bel et bien restés Neuchâtelois avant tout, et si Frédéric Ier fut choisi parmi les quinze prétendants en lice, c'est surtout parce qu'il vivait assez éloigné pour laisser ses nouveaux sujets en paix, qu'il était assez puissant pour les protéger au besoin, qu'il était protestant comme la grande majorité des Neuchâtelois plus ou moins en lutte contre les derniers princes français quant à la question religieuse.

Précisons donc (une fois de plus n'est pas superflue...) que bien avant le règne de la Maison de Prusse sur le pays de Neuchâtel (1707-1848), bien avant celui de la maison française d'Orléans-Longueville (1503-1707), l'emblème de la terre neuchâteloise était aux chevrons, puisque au XIIIe siècle déjà, les comtes de Neuchâtel portaient cette figure héraldique dans leurs armes. Il n'est d'ailleurs que de se référer aux écus de Môtiers, de Boudry, du Landeron, de

Cressier, etc., qui tous portent les chevrons et pourtant datent, sauf erreur, de bien avant que notre canton ne soit gouverné par des aristocrates « à la solde du roi de Prusse »!

Au surplus, les chevrons figurent sur le premier sceau de la Confédération comme emblème du canton de Neuchâtel. C'est par excès de zèle et dans l'enthousiasme général du moment qu'en 1848 certains puristes ignorants (pas tous autochtones, puisque plusieurs étaient importés) ont voulu tout balayer et remplacer notamment nos beaux chevrons par ce tricolore d'un goût douteux et d'inspiration nettement étrangère.

Soyons modestes et logiques. Notre république n'a que cent ans. Nous n'allons tout de même pas prétendre que la vie du pays de Neuchâtel a commencé en 1848... Il avait, à ce moment-là, sept siècles d'histoire, et cela ne s'efface pas d'un coup d'éponge. N'ayons pas la prétention ridicule et vaniteuse, à la façon de la Révolution française ou d'un Mussolini (qui ont tous deux imposé un nouveau calendrier) de vouloir supprimer tout un passé — et quel passé! — en changeant simplement de régime. Les républicains l'avaient bien compris, eux qui en 1848 avaient à l'assaut de la capitale en portant les couleurs rouge et jaune des chevrons, alors que les royalistes arboraient les couleurs de Prusse: noir et blanc.

En résumé, depuis que le pays de Neuchâtel sort des brumes impénétrables de son passé moyenâgeux, c'est-à-dire depuis près de 800 ans, l'écu « dor au pal de gueules chargé de trois chevrons d'argent » représente seul et d'authentique façon la continuité du pays, qu'il soit séigneurie, comté, principauté ou enfin canton suisse. Ce sont précisément les divers princes qui se sont succédés, en fait ou en droit, en la capitale (Penis, Fribourg, Bade-Hochberg, Orléans-Longueville, Berthier, Prusse) qui ont adopté notre emblème et ajouté les chevrons à leur écu de famille. On sait notamment qu'après la Révolution, le roi de Prusse Frédéric-Guillaume IV, renonçant à ses droits sur notre pays, a demandé comme signe faveure (et comme souvenir) de conserver le droit de porter les chevrons de Neuchâtel dans ses armes personnelles.

Le rétablissement des chevrons s'impose donc, en dehors de toute autre considération, politique particulièrement, parce que seuls ils symbolisent l'attachement à la terre d'un petit peuple fier de son passé et de son histoire: Neuchâtelois de tous les districts, du Haut et du Bas.

L'économie nationale d'exportation, seule l'horlogerie perd du terrain

Parmi nos grandes industries

En dépit de certaines apparences, le premier trimestre de l'exercice en cours s'est révélé favorable à nos industries d'exportation. Janvier et février ne le laissaient pas augurer. Ils accusaient, tous deux, un léger fléchissement. Mais, un redressement s'est opéré en mars, dont les résultats sont les meilleurs qui aient été enregistrés, depuis la fin des hostilités. De ce fait, le déchet, pour le

trimestre entier, ne dépasse pas 11 millions de francs.

A l'exception de l'horlogerie, nos principales industries n'ont pas à se plaindre de leurs relations avec l'étranger. Nous avons vendu pour 61 millions de machines, en mars 1949. Le chiffre d'affaires est de 67 millions de francs, en mars 1950. Pour les instruments et appareils, l'augmentation est plus modeste: à peine 400,000 fr. Les outils de précision se maintiennent au niveau antérieur avec une tendance au recul. En revanche, l'industrie chimique poursuit sa marche ascendante.

Les séquences de la politique d'austérité en notant que les envois de produits horlogers ne représentaient plus, en janvier-février 1950, que le 14,5 % des exportations totales de la Suisse, après en avoir constitué le 20,5 %, durant la période correspondante de 1949.

Des cinq continents, seule l'Afrique réserve d'agréables surprises à nos horlogers, grâce surtout au Maroc espagnol, dont les achats ont presque doublé, de mars 1949 à mars 1950. L'Egypte, l'Union sud-africaine et le Congo belge se chargent, il est vrai, d'atténuer fortement la portée de cette amélioration. En Union sud-africaine, notamment, nous tombons de 392,000 fr. à 4000 fr.!

En Asie, recul général de 8,1 à 6,7 millions. Au Pakistan, descente de 160,000 fr. à 6400 fr. Moins spectaculaire, peut-être, l'évolution en Chine est encore plus inquiétante. De mars 1949 à mars 1950, la différence approximative est de 300,000 francs. Mais, on prévoit qu'elle va s'accroître au cours des mois prochains. En regard de cette menace, la bonne tenue du Pakistan n'apporte qu'un discret réconfort.

Sur le continent américain, une reprise assez nette s'est manifestée dès février (17,3 millions) à mars (25,1 millions). Néanmoins, on ne peut oublier que mars 1949 avait produit 28,9 millions. Au demeurant, à douze mois de distance, nous nous trouvons sur la « défensive » aux U.S.A., au Mexique, à Cuba, au Brésil, en Uruguay, en Argentine, etc. Il suffit de relever que le vaste et puissant pays gouverné par le général Peron nous a acheté pour moins de 30,000 fr. de montres, en mars dernier, pour dire à quel point le dirigisme entrave notre industrie horlogère. Heureusement, le Canada, le Panama, la Colombie, le Venezuela et la Bolivie permettent à nos exportateurs d'écouler une part de leurs stocks.

A part la Nouvelle-Zélande, l'Océanie comprime, elle aussi, le volume de ses commandes.

Bien que les affaires n'y soient point brillantes, c'est encore le Vieux Monde qui offre, présentement, les possibilités les plus stables à nos fabricants d'horlogerie: 16,6 millions en mars 1949, 15,7 millions en mars 1950. Le développement survenu en Allemagne, en Autriche, en France, aux Pays-Bas, au Portugal et en Tchécoslovaquie compense, à peu près, le rétrécissement constaté partout ailleurs.

A. D.

L'assemblée générale à Malvilliers de la Société neuchâteloise d'utilité publique

Une fois de plus, l'assemblée générale annuelle de la Société neuchâteloise d'utilité publique a permis de constater le rôle bienfaisant accompli par ce groupement, ainsi qu'on put s'en rendre compte à nouveau qu'avait que quarante participants qu'avait réunis cette assemblée dirigée par son distingué président, M. Auguste Romang.

Aimablement accueillis par M. et Mme Marcel Calame, directeur de la maison d'éducation, ils passèrent immédiatement à l'ordre du jour qui comprenait de nombreux rapports.

La séance

M. A. Romang salua la présence de M. Edouard Wasserfallen, président d'honneur et de M. Henri Maire, administrateur à la Caisse cantonale de compensation, après que l'assemblée eût honoré la mémoire de M. René Fallot. Il présenta ensuite son rapport présidentiel relatant les faits principaux qui se sont produits au cours de l'exercice 1949. La principale réalisation fut la construction de la maison d'observation « Le Vanel », qui, grâce à la générosité de la Loterie romande, aux subventions des fondations publiques et à celle de ses membres (qui ont passé de 600 à 630) a pu être élevée à une cinquantaine de mètres au nord-ouest de la maison d'éducation. En terminant, M. Romang remercia tous ceux qui se dépensèrent au sein des différentes commissions, adressant des félicitations spéciales à M. et Mme Marcel Calame.

C'est ensuite M. Maurice Montandon qui rappela l'œuvre de la Loterie romande, déclarant que depuis la création de la Loterie neuchâteloise, pour plus de 3,840,000 fr. ont été versés à des institutions de bienfaisance. Quant à M. Paul Humbert, directeur de l'Office social neuchâtelois, il donna quelques renseignements sur le service d'aide familiale créé récemment et qui prend corps dans le canton. Insistant sur la collaboration qui doit régner entre le corps enseignant, les parents et le service médico-pédagogique, Mlle Hélène Perret, au nom du Dr Bersot, déclara que, dorénavant, elle se rendrait deux fois par semaine à Malvilliers.

Avec humanité, M. Marcel Calame, directeur de la maison d'éducation et de la maison d'observation, parla de sa tâche à Malvilliers. M. Jean Ganière, trésorier, présenta les comptes 1949 qui furent adoptés à l'unanimité, après rapport de M. H.-L. Gédéon, vérificateur, tandis que le nombre des membres du comité est porté de 15 à 19. Furent nommés: MM. André Buttikofer et Charles Chaboz, au Locle, Eugène Steiger, Fontainemelon et André Grisel, Cortaillod. A signaler que les comptes bouclés par un léger bénéfice de 617 fr. 20, la fortune de la société s'élevait à 37,342 fr. 88. En fin de séance, l'assemblée chargea le comité de s'occuper spécialement du sort des vieillards et d'envisager, pour donner suite au vœu de feu Hermann Russ, d'un homme qui aurait les agerâtes. Avant de procéder à la visite du Vanel, les participants écoutèrent avec intérêt un exposé de M. Henri Maire sur « L'assurance vieillesse et ses compléments ». En illustrant sa causerie de nombreux exemples, l'orateur met l'accent sur l'effort fourni par le canton et les communes.

A. D.

Brünig-Hasliberg OBERLAND BERNOIS altitude de 1050 à 1300 m. La terrasse ensoleillée sur la montagne. — Prospectez et listez des logements par le Bureau de renseignements Brünig-Hasliberg. Cultes protestant et catholique

Seule, l'horlogerie songe au passé avec mélancolie. Pour elle, janvier et février ont été très médiocres. La reprise, qui a suivi, n'empêche pas mars 1950 d'être inférieur de 5,5 millions de francs à mars 1949.

Pour le trimestre, les ventes ont baissé de 163,4 millions, en 1949, à 124,6 millions de francs, cette année. Dès lors, il ne faut pas s'étonner que le rythme du travail ralentisse, progressivement, dans cette industrie. Dans l'horlogerie, on comptait 632 chômeurs complets, en février dernier, et 671, en mars.

Toutes les branches de cette industrie ne se trouvent pas dans une situation identique. La régression des exportations affecte, avant tout, les fabricques de montres. Celles-ci ont encaissé 4,4 millions de moins, en mars 1950 qu'en mars 1949. La perte est de 12,2 %. Elle apparaît d'autant plus navrante que le marché international n'est nullement saturé. Dans beaucoup de pays, la demande serait très forte, au contraire, si les administrations ne s'interposaient pas, avec leur contingentement de l'importation, entre le public et nos fabricques. On mesure, d'un seul coup d'œil, les consé-

Avec les comprimés CETROLAX vous préparez une limonade purgative exquise et très efficace.  Limonade purgative exquise et très efficace en comprimés, 175. Dissoudre deux comprimés dans 150 gr. d'eau bouillante et boire ensuite. A. D.

Une création artistique à Fribourg « Philoctète de Sophocle »

traduit par M. Georges Méautis professeur de l'Université de Neuchâtel

Le collège Saint-Michel de Fribourg a toujours su garder une tradition humaniste qui lui fait honneur. Aussi, n'avons-nous pas été autrement étonné d'apprendre qu'il portait sur la scène, cette année « Philoctète », de Sophocle. Cependant, nous avouons que ce n'est pas sans une certaine inquiétude que l'on se demandait comment des amateurs allaient interpréter une telle tragédie grecque. Eh bien! disons-le tout de suite, la troupe du collège Saint-Michel et ses metteurs en scène nous ont présenté une réalisation parfaite, d'une haute tenue artistique.

Quel est donc le thème de « Philoctète »? Les Grecs, en route pour Troie, abandonnent Philoctète blessé, dans l'île de Lemnos. Il y végète pendant 10 ans, en se subvenant avec un arc infatigable, don d'Héraclès. Mais les Grecs sont punis des dieux. Ils ne pourront prendre Troie qu'avec l'arc de Philoctète. Leur dit un oracle. Afin de s'emparer de cette arme, ils dépêchent Néoptolème, fils d'Achille. Néoptolème, jeune homme à la science probe et à l'âme pure, succombe aux incitations maléfiques du fourbe Ulysse. Il trompe Philoctète — dont il avait capté la confiance — et s'empare lâchement de l'arc. Mais Néoptolème s'en repent bien vite, car il se reconnaît de la même trempe que Philoctète et uni à lui par la même noblesse d'âme. Néoptolème rend donc l'arc. Le dieu Héraclès décide Philoctète à partir pour Troie, où il trouvera la gloire et la guérison.

La traduction magistrale de M. Georges Méautis, professeur à l'Université de Neuchâtel, a permis de conserver cette poésie grandiose, le souffle lyrique et héroïque, cette sorte d'angoisse qui domine la pièce jusqu'à la fin.

Les plaintes et la souffrance de Philoctète, ainsi que le cas de conscience de Néoptolème sont admirablement servis par une langue dense,

qui roule ses vers en charriant lentement les remous d'âme de ces deux personnages.

La pièce s'intitule « Philoctète ». Elle aurait aussi bien pu porter le nom de Néoptolème. Philoctète n'est-il pas qu'un instrument propre à déterminer le sens du devoir de Néoptolème?

Le chanoine A. Pittet, recteur, et l'abbé E. Dutoit — deux hellénistes distingués — s'occupèrent de la mise en scène. M. J. Doussé régla le jeu des choréutes. Que dire de leur travail, sinon qu'il fut absolument prodigieux et qu'aucune faute de goût ne vint amoindrir cette pièce difficile?

M. R. Flechtner composa pour la circonstance une musique originale pour chœur et orchestre. Quelle révélation!... Loin de former un « à côté » du texte, sa musique s'agglutina à celui-ci, souligna avec force l'intensité dramatique des événements. L'atmosphère de l'âme donnée par la parole était également rendue par la musique.

Pour les décors, M. Armand Niquille, avec la collaboration de M. M. Matthey et Blum, a brossé à merveille les rochers désolés et la grotte de l'île de Lemnos.

Quant au jeu des acteurs — tous des collégiens — il nous révéla des talents certains. Signalons en particulier M. Jean Bloch, dans le rôle de Philoctète. Nous relèverons encore la diction parfaite des acteurs.

Les régisseurs et les commissaires de scène étaient des étudiants. On peut louer les dirigeants du collège de faire confiance à des jeunes pour des tâches si délicates. Personne n'eût à se repentir de cette expérience, tant ces étudiants se sont acquittés avec bonheur de cette mission.

Ce spectacle grandiose a connu un grand succès. Une foule de jeunes lui a fait une ovation méritée.

J.-P. B.

SCHWEIZERISCHER
IMMOBILIAR-FONDS



FONDO IMMOBILIARE
SVIZZERO

ÉMISSION

DE CERTIFICATS DE COPROPRIÉTÉ SUR UN ENSEMBLE
D'IMMEUBLES SUISSES DE RAPPORT

OFFERTS AU PAIR JUSQU'AU 30 JUIN 1950
À CONCURRENCE DE

Fr. 30,000,000.-

PRIX D'ÉMISSION ACTUEL : Fr. 500.— POUR 1 PART

Les certificats sont au porteur, de une, cinq ou dix parts, négociables sans formalités.

ADMINISTRATION DU FONDS :

SIS

SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENTS COLLECTIFS

S. A. au capital-actions de Fr. 1,000,000.—
dont 50 % versés

PLACEMENT COLLECTIF : Forme moderne de l'épargne, le placement collectif permet à chacun de devenir copropriétaire d'un ensemble d'immeubles de rapport sis en Suisse, choisis avec le plus grand soin par un comité d'architectes et d'experts en matière immobilière et gérés par des spécialistes.

IMMEUBLES DU FONDS : Pour le compte de la Communauté des porteurs de parts seront acquis :

- des immeubles locatifs de premier ordre, récents ou en excellent état d'entretien, et d'un rendement très stable.
- des immeubles d'exploitation commerciale dans le centre des villes suisses importantes.
- des parcelles de terrain particulièrement bien situées pour une construction moderne.

RENDEMENT DES PARTS : L'administration du fonds fixe au début de chaque exercice l'intérêt qui sera distribué aux parts et est responsable de son paiement intégral. Elle est la première société gérante d'un fonds de placement collectif à assumer une telle responsabilité financière envers les porteurs de parts. Pour l'exercice 1950-1951, le rendement garanti par l'administration est fixé à

4% net de l'impôt sur les coupons et de l'impôt anticipé.

PAIEMENT DES COUPONS : Le 30 juin de chaque année, la première fois le 30 juin 1951.

Grâce à l'organisation du fonds, les acquéreurs de parts sont assurés de bénéficier d'une absolue discrétion.

Le prospectus d'émission et des bulletins de souscription sont envoyés, sur simple demande et sans aucun engagement, par l'administration du fonds :

SIS

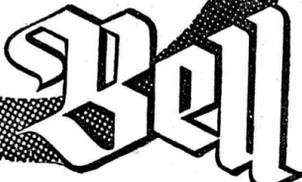
SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENTS COLLECTIFS

Rue du Midi 2 LAUSANNE Tél. 2 72 38-39

A notre stand au Comptoir

nous vendons :

- sandwich au jambon
- sandwich au salami
- petites saucisses BELL



Une occasion à saisir !

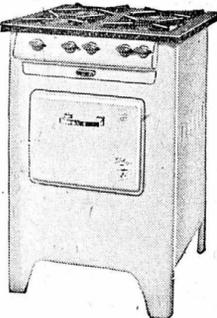
Lors de l'achat d'une de nos magnifiques cuisinières à gaz

« SOLEURE »

nous reprenons votre ancien réchaud ou cuisinière à gaz pour

Fr. 50.-

H. BAILLOD & A.
NEUCHÂTEL



La voie lactée à Neuchâtel

Admettez qu'une troupe de cent dames, toutes chaussées de souliers blancs, circule au pas cadencé dans la Grand-Rue et qu'une averse vienne les surprendre. N'aurions-nous pas une véritable voie lactée ? Et pourquoi ? Parce que les souliers blancs déteignent à la moindre ondée. Dès à présent, cela n'arrivera plus, car on a trouvé un produit qui résiste à l'eau et au frottement évitant ainsi ces désagréables taches blanches sur le sol et les meubles, sur le revers du pantalon, sur les bas, dans l'auto et dans tous les coins de l'appartement.

Enfin, chacun peut blanchir d'une manière durable et parfaite ses souliers de toile, de daim ou de cuir. Ne pestez donc plus si le blanc de vos souliers dépose, mais demandez aujourd'hui même à votre droguiste

le Blanc tenace Schaerer
Fabricants : Schaerer et Cie.

En vente dans les drogueries et au dépôt pour Neuchâtel : Droguerie M. Kinder, 9, rue de l'Hôpital, tél. 5 22 69.

Le flacon original à Fr. 1.80 est très avantageux.



Vous Tirez la Chaîne

... le matin, et la cuvette étincelle, blanche et propre, hygiénique et discrètement parfumée, si la veille au soir vous l'avez saupoudrée de HARPIC. HARPIC désinfecte et désodorise d'une manière simple, sûre et scientifique. Supprimez à tout jamais les acides dangereux et d'un autre temps, adoptez HARPIC, le procédé moderne, sûr et sans danger.



HARPIC

(Marque déposée)
Nouveaux prix : Frs. 1.50, 2.50, 4.50
Radical—moderne—Sans danger

HARPIC nettoie là où la brosse n'arrive pas

(23 Fr.)

Dans toutes les bonnes drogueries.

Agents : SARIC S.A.R.L. Lausanne.

Commerçants !



s'offrent à vous !

1° Vous êtes fortuné...

vous pouvez donc, théoriquement, être simultanément vendeur, banquier et encaisseur.

2° Vous êtes vendeur avant tout...

vous désirez réaliser un chiffre d'affaires important et rémunérateur sans engager de nouveaux fonds. Vous évitez alors de vous « disperser » et vous confiez la gérance de vos ventes à tempérament à

Progressa S. A.

Société de financement
Sablons 48 Tél. 5 13 71

Branches : mobilier, machines et véhicules divers, appareils électriques. Ecrivez ou téléphonez, vos problèmes seront examinés objectivement et, bien entendu, sans aucun frais !

Facit, la machine à calculer universelle.
Exécute les quatre opérations. Différents modèles au choix, à main ou électrique. Mais pour chaque entreprise une seule machine : la bonne ! Nous nous ferons un plaisir de vous la démontrer, sans aucun engagement de votre part. **Echange de machines usagées.** Représentation exclusive !

Baldegger
Hans Baldegger, Bern - Ecke Kapellenstr. - Solothurn.
Téléphone 255 33

A vendre CANOT MOTEUR

tout en acajou, état de neuf, moteur «Kermath», avec skis nautiques, 7 à 10 places. Actuellement sur le lac de Biemme.

Demander tél. (032) 2 16 93.

Les chambres défraîchies

réclament un bon coup de pinceau

Demandez la peinture américaine

KEM-TONE

pour les papiers peints et tous travaux d'intérieur

M. THOMET

représentant exclusif
ECLUSE 15 NEUCHÂTEL

ZIM MERMANN S. A.
NEUCHÂTEL

La maison du café toujours frais rôtî AU COMPTOIR

Pour participer à la **Concentration des forces et des moyens** de la branche

Épicerie et ses développements

la **S. A. ÉPICERIE ZIMMERMANN** 110me année n'a pas hésité à renoncer à son stand personnel pour prendre part au

Stand collectif des membres Uségo (l'organisation d'achat des épiciers suisses), installé à la **Halle de dégustation du Comptoir de Neuchâtel** du 24 mai au 5 juin 1950.

L'excellente réputation du **CAFÉ ZIMMERMANN S. A.** s'y renforcera certainement.

Nos cafés verts sont fournis par Uségo, mais choisis, mélangés et rôtis par nos soins. Un bon de 20 c. par tasse doit être remis à chaque personne dégustant le café Uségo. Ce bon peut être utilisé comme monnaie dans les magasins Zimmermann S. A. de Neuchâtel ville, indiqués par une lampe s'allumant sur le plan de la ville.

Courrier des abonnés

Entre nous

Vos questions - Nos réponses

GRIMALDI ET POLIGNAC (Mc.) — La principauté de Monaco ne connaît pas la loi salique. La princesse Charlotte, fille légitime du prince Louis II et d'une plébéienne, aurait pu régner, mais y renonça. Elle n'est pas morte, comme indiqué dans le petit texte de Gotka, la principauté de Monaco, détenue d'abord par les Grimaldi (famille de Gènes, dont le chef, Rainier, fut amiral en France, et mort en 1314) passa aux Goyon-Matignon, par suite du mariage de la dernière Grimaldi avec François Goyon, au XVIIIe siècle. Comme les Goyon ont relevé le titre de Monaco, ainsi le comte de Polignac l'a fait, avec cette différence qu'il ne porte plus son nom, comme les Goyon, qui conservèrent le leur, Polignac est donc « devenu » Grimaldi, comme les Goyon eux-mêmes, en héritant ces noms et titres de la dernière femme, pour s'exprimer en termes admis pour de semblables renseignements d'hérédité, ou du dernier héritier du sexe féminin.

LES TESTAMENTS (famille J. Q.) — Il y a deux formes de testaments, le testament authentique, ou notarié, et le testament olographe. Le premier est dressé par un homme de loi quand le testateur est dans l'incapacité physique d'écrire de façon claire et nette. Le testament olographe est écrit sur n'importe quel papier, de la seule main du testateur, de la date à la signature, ces deux détails donnés en toutes lettres. La date — ce que veut bien me dire un aimable notaire pour vous — sera mise de préférence en fin de document, avant la signature. Cette date, enfin, ne doit pas être, par exemple : Neuchâtel, jour de Pâques, ni neuf cent-cinquante, mais Neuchâtel, le neuf avril... etc. Ce testament, dont la forme est la plus usitée, n'a pas besoin de porter aucune signature de notaire, en plus de celle de son auteur.

COUILLE (A propos de casserole) — Une coquille s'est glissée dans ma réponse à « Dame Tartine » du courrier du 10 mai. L'on me fait dire : « une casserole de cuisine (l) convient mieux que toute autre aux sauces délicates » ; comme je suis certain qu'il n'y a guère de casseroles ailleurs que dans les cuisines, ce renseignement ne vaut rien dire. J'ai écrit : « Une casserole de cuisine, ce qui est plus conforme à la logique ».

COUPE DAVIS (Cigalon) — La coupe du monde de tennis a cinquante ans

cette année. La première finale de l'épreuve qui mettait aux prises l'Amérique, l'Angleterre et l'Australie se disputa en août 1900 à Boston entre les deux premiers. La coupe revint donc aux Américains qui la gardèrent jusqu'en 1903.

DIACRES (Le même) — Ce terme s'emploie dans deux sens très différents, m'écrivit il y a quelques années, un pasteur du district de Neuchâtel. Voici ses renseignements. On se sert de ce terme dans notre canton pour désigner l'ecclésiastique chargé de remplacer ses collègues. Dans le canton de Vaud, on dit « bouche-trous » en parlant de ces pasteurs-là ; ils font les mêmes études que les autres, humanités et quatre ans de théologie au minimum. (J'ajoute ici que ces informations datent de dix ans.) Dans l'Eglise primitive, on appelait diacre ceux qui étaient chargés de l'assistance ; c'est, dans ce sens, le masculin de diaconesse. On a repris le terme à notre époque pour l'appliquer aux jeunes hommes formés en vue de soins à donner aux malades. Pour entrer dans ce diaconat, on ne demande qu'une instruction élémentaire, et des cours suivis dans des cliniques ; ces études-là, ne durent que quelques semestres. Dernière réponse plus tard.

SAVONS DE LAVAGE (Dame Tartine) Il est recommandé d'employer de préférence du savon en pain — parce que plus sec, si la ménagère est prévoyante — au savon en flocons, pour les langes et tous objets de layette. Les langes — chez nous on dit les petits draps — doivent être rincés à l'eau froide immédiatement après avoir été utilisés, puis trempés dans de l'eau non calcaire froide ; vous terminez le blanchissage des langes ayant été en contact avec l'urine en les lavant dans une eau chaude ou l'on a fait fondre un peu de soude ou de soude à blanchir. Séchés au soleil, les langes restent blancs plus longtemps, mais leur tissu s'use plus vite, si, une fois secs, ils demeurent trop longtemps exposés aux rayons lumineux. Dernière réponse dans le prochain courrier.

LE BILLET DE CHEMIN DE FER (Deux vieux) — Vous demandez si le billet de chemin de fer a été inventé par une compagnie de transports ferroviaires ou par un particulier. Il a comme père un Anglais nommé Thomas Edmondson, chef de gare d'une fort petite station de la ligne Newcastle-Carlisle, vers

1835. Au début, dans les premiers chemins de fer, on délivrait aux voyageurs, en contrepartie du prix de la course, une petite feuille volante, écrite à la main, et servant de titre de transport. Edmondson, lui, pensa avec raison que la manipulation serait plus aisée pour tout le monde si les billets, au lieu d'être en papier, étaient en carton. Ces cartons eurent un format de 3,5 x 2,7 cm. Avec des moyens rudimentaires il parvint à imprimer le titre de départ, celle de destination et le prix ; il ajoutait le numéro du billet à la main. Perfectionnant sa petite invention, Edmondson agrandit un peu les dimensions du billet et, en 1838, lui donna les dimensions qu'il a conservées jusqu'à ce jour. On a, évidemment, depuis cette date, perfectionné les machines et les instruments livrant les billets, et simplifié leur contrôle et leur décompte. Pourtant, le mérite de l'invention revient à cet humble fonctionnaire anglais. Dernière réponse plus tard.

TULIPES (Une dame) — Les tulipes, plus belles d'année en année, ne sont pas originaires de la Hollande, mais de contrées beaucoup plus lointaines. C'est en effet au Moyen-Orient qu'on les cultiva d'abord, dans le Levant, en Arménie, au Caucase, en Perse. C'est de Constantinople que cette fleur étonnante fut introduite en Hollande, et n'était pas hier : cela se passait au 16e siècle ! Il ne fallut pas plus de cent ans à la tulipe pour conquérir l'Europe ; l'enthousiasme fut à son point culminant aux Pays-Bas, il est vrai ; ce fut une chasse éperdue aux bulbes rares, donnant des fleurs aux pétales striés de couleurs différentes, en particulier ; des amateurs payèrent jusqu'à cinq et six mille francs (or) de tels oignons. De la Hollande, l'enthousiasme passa en France, et, jadis, l'on gagnait en un perdid de gros sommes d'argent dans la négoce des bulbes les plus convoités. La Turquie a cultivé, dès le 17e siècle plus de mille trois cents variétés de tulipes. Mais admirez la progression de cette culture : en 1939, les Iles Britanniques pouvaient certifier qu'elles mettaient en vente plus de quatre mille tulipes différentes. Ce chiffre a sans doute été dépassé dix ans plus tard. Derniers renseignements dans un courrier prochain.

ROUMANIE (Wood) — Le roi Ferdinand, prince de Hohenzollern, avait épousé Marie, princesse royale de Grande-Bretagne. Le couple eut cinq enfants ; l'ex-roi Carol est l'aîné (1893) ; ensuite naquirent deux princesses, Elisabeth et Marie, puis le prince Nicolas, puis la princesse Ileana. Mme Lupescu est mariée à l'ex-roi Carol et porte aujourd'hui le titre de princesse. Veuillez attendre les autres renseignements demandés.

SOLIDES ET LIQUIDES (Aug. B.) — Vous demandez s'il est vrai que l'on fasse bien de manger sans boire, ce que d'aucuns vous ont assuré. Avoir une soif normale ou être assoiffé sont deux états différents ; si la soif est ardente, gardez-vous de boire beaucoup en mangeant, car vous diluez ainsi le suc gastrique, dont l'action indispensable est alors amoindrie, et la dilatation d'estomac, la dyspepsie sont proches. Buvez à jeun, s'il vous faut calmer une soif terrible. Il ne me viendra, d'autre part, jamais à l'esprit de conseiller un bon repas « sec ». Ce serait commettre un crime de lèse-gastronomie, Monsieur ! Dernier renseignement plus tard.

EVA (Mme Ch. Colibri) — Votre tour viendra aussi, veuillez patienter.

LA PLUME D'OIE.

Etat civil de Neuchâtel

NAISSANCES : 15. Cattin, Michel-André, fils d'Henri, garde de fortifications, à Peseux, et de Margrit née Enderli ; Kormann, Pierre-Yves, fils de Jean-Pierre, employé de banque, à Neuchâtel, et d'Odette-Yvonne née Boilev ; Schmid, Henry-Benoît, fils de Charles-Henry, notaire, à Corcelles, et de Charlotte-Elisabeth née Huber ; Martin, Nicole-Ariette, fille de Noël-Olivier, monteur électricien, à Neuchâtel, et de Jeanne née Fehlbauer, 18, Lavanchy, Pierre-Antoine, fils de Jean-Pierre, mathématicien, à Neuchâtel, et de Lucie-Henriette née Borel ; Siger, Maricelle, fille d'Ernest-Joseph, directeur de fabrique, à Boudry, et de Marguerite-Rosa née Dinkel ; Gotka, Silvio, fils de Luigi, dessinateur-architecte, à Neuchâtel, et de Gilberte-Madeleine née Schmelter ; Froidevaux, Gil-William, fils de Willy-Julien-Auguste, horloger, à Neuchâtel, et de Madeleine-Ernestine née Rüfenacht, 19, Pillinlin, Bernardin, Silvio, fils de Tarcisio, marcon, de nationalité italienne, à Neuchâtel, et d'Antonietta-Marguerite née Costa.

PROMESSES DE MARIAGE : 19. Buret, Edouard-Maurice-Jean, chauffeur, et Nicole, Violette, tous deux à Saint-Blaise, 20. Balestra, Domenico-Raffaele, gypsiere-peintre, à Lausanne et Volf, Cécile, à Neuchâtel ; Petermann, Jean-Paul, ferblantier-appareilleur, à la Chaix-de-Fonds, et Stäubli, Gertrude, Ernest, tous deux à Neuchâtel ; Hertzog, Jean-René, fonctionnaire C.F.F., à la Chaix-de-Fonds, et Schorpp, Liliane-Marguerite, à Neuchâtel ; Renaud, Fritz-Arnold, concierge, à Neuchâtel, et Hegelbach, Marie-Madeleine, à Genève, 22. Willemin, André-Willy, coiffeur, à Zurich, avant à Neuchâtel, et Bürki, Renée-Lilliane, à Neuchâtel.

DÉCÈS : 3. Perrenoud, William-Albert, né en 1876, ingénieur, domicilié à Neuchâtel et à Pierrefitte (France), époux de Louise née Jeanneret, 17. Perret-Gentil, Edmond, né en 1875, manoeuvre, à Rochefort en droit, et à Neuchâtel en fait, célibataire ; Hermann, Adrien-Julien, né en 1868, chef de train retiré à Neuchâtel, époux d'Emma née Desarzens, 18. Büschli née Jakob Sophie, née en 1868, ménagère, à Neuchâtel, épouse de Büschli, Nicolas ; Berger, née Monbaron, Alice-Hélène, née en 1886, ménagère, à Neuchâtel, veuve de Berger, Ernest-Samuel, 19. von Gunten née 1895, rdner, à Horte, veuve de von Gunten, Alexandre, 21. Aubert, Ali, né en 1876, courtier en vins, à Neuchâtel, époux d'Ida-Adeline-Julie née Court.

Jeuens époux, jeunes pères assurés-vous sur la vie à la

Caisse cantonale d'assurance populaire
NEUCHÂTEL, rue du N°10 9

DU COTÉ DE LA CAMPAGNE

Echos de chez nous et d'ailleurs

La situation des pêcheurs suisses professionnels, lit-on dans le 52me rapport annuel du comité directeur de l'Union suisse des paysans, s'est visiblement aggravée au cours de l'année 1949. Les prix des poissons de nos lacs et de nos rivières ont continué à dénoter une forte tendance à la baisse par rapport à 1948. Cet abaissement des prix est dû en premier lieu à la concurrence que font à nos poissons du pays, ceux importés de l'étranger.

L'assemblée permanente des présidents des chambres françaises d'agriculture vient de tenir à Paris, au ministère de l'agriculture, sa première session ordinaire pour 1950. Soixante-seize chambres départementales étaient représentées ainsi que celles d'Algérie et de Tunisie. Parmi les projets examinés, citons ceux relatifs à la reconstitution et à l'amélioration de la fertilité du sol (l'érosion touche en France 2,800,000 hectares) au pouvoir d'achat en agriculture, aux bâtiments ruraux et aux échanges extérieurs.

A Paris également se sont réunis de nombreux experts des pays d'Europe occidentale et des représentants des organisations agricoles, lesquels ont confronté leurs idées sur les problèmes que pose l'amélioration des herbages. S'il est indispensable d'augmenter le rendement des herbages, il faut avant tout vulgariser, répandre et mettre en pratique les techniques nouvelles d'amélioration.

La sous-commission de la silviculture européenne et des produits forestiers de la F.A.O. a été invitée par le gouvernement français à se réunir à Alger. Les experts forestiers de nombreux pays dont la Suisse s'attacheront à l'étude des problèmes intéressant la silviculture dans le

bassin méditerranéen, notamment à celui du reboisement et de la conservation du sol dans les régions arides.

La récolte de miel en Suisse a été faible en 1949. D'après les enquêtes de la Société d'apiculture de la Suisse allemande, la récolte, entendue par colonie, s'est montée en moyenne à 2,5 kg. contre 11 kg. en 1948.

Les Allemands ont réussi à obtenir, en parlant du bois, une sorte de mélasse qui pourrait servir de base à des aliments pour le bétail.

Aux Etats-Unis, on vient de lancer un nouvel engrais sur le marché. C'est un produit résultant de la fusion au four électrique de l'olivine (silicate de fer et alumine) mélangée à du phosphate naturel. Cet engrais conviendrait particulièrement bien aux terres acides.

L'Italie a fourni à la Suisse, l'année dernière, le principal contingent des travailleurs agricoles étrangers, soit 11,409, qui ont obtenu leur permis de travail pour la première fois et 2300 qui ont fait prolonger leurs permis. De ce nombre, 148 se sont engagés dans le canton de Neuchâtel.

CARNET DU JOUR

Université (Aula) : 20 h. 15. Audition d'élèves de Roger Sommer, pianiste.

Cinéma

Palace : 15 h. et 20 h. 30, ... et dix de der. Théâtre : 20 h. 30 Chérie, tu m'étais destinée.

Rex : 15 h. et 20 h. 30. L'hallucinant mystère d'Hangover Square.

Studio : 15 h., Carnégie Hall.

20 h. 30. Le mystère Barton.

Apollo : 15 h. et 20 h. 30. Toa.

Les sports Emissions radiophoniques

Mercredi

SOTTENS et télédiffusion : 7.10, bonjour matinal, 7.15, inform, 7.20, rythmes du matin, 9.10, une symphonie de Haydn, 9.40, œuvres vocales de Beethoven, 10.10, une symphonie de Haydn, suite, 10.40, deux pages de Jean Français, 11 h., travaux en musique, 11.45, silhouettes d'autrefois, 11.55, gravé pour vous, 12.15, concert en jazz, de Donald Phillips, 12.25, le rall, la route, les alpes, 12.45, signal horaire, 12.48, inform, 12.55, vous souvient-il ? 13.15, deux soprano : Juliana Farkas et Lisa Della Casa, 13.30, suite en fa, op. 93 d'Albert Roussel, 13.45, la femme et les temps actuels, 16 h., l'université des ondes 16.29, signal horaire, 16.30, de Beromunster : émission commune, 17.30, un feuillet pour tous : le comte Kostia, 17.50, une page de Gabriel Pierné, 18 h., siége hongrois, 18.45, reflets d'ici et d'ailleurs, 19.05, la vie internationale, 19.15, inform., le programme de la soirée, 19.25, questionnez, on vous répondra, 19.45, feuillets d'album En intermède : Roi de pique et valet de carreau, 20.20, la gazette musicale de Radio-Genève, 20.25, le carnaval des prédictions, suite de 20.25, mes, et de musique de Paul Hooreman, 21.25, la boîte aux lettres musicale, 21.35, Concerto No 1 en ut majeur op. 18 de Beethoven, 22.10, Radio-pésé 50, 22.30, inform, 22.35, la voix du monde, 22.50, résultats du Tour cycliste d'Italie.

BEROMUNSTER et télédiffusion : 7 h., inform, 11 h., de Sottens : émission commune, 12.30, inform, 12.40, émission gate, 13.15, chronique de la Suisse orientale, 14 h., les fleurs au jardin et dans la maison, 16 h., Wir kommen zu dir, 16.30, Idylles musicales et pastorales du XVIIIe siècle, 18 h., C. Dumont et son orchestre, 18.35, débats militaires, 19.30, inform, 19.40, Entretien au delà des frontières, 20.15, Un Salzbourgeois inconnu et un autre très connu : Biber et Mozart, 20.50, le programme selon annonce, 22.05, mélodies populaires bernoises.

FOOTBALL

Le tirage au sort pour la coupe du monde

C'est dans le salon des conférences du ministère des affaires étrangères brésilien qu'a eu lieu lundi après-midi le tirage au sort de la composition des groupes des pays participant au tour final de la coupe du monde de football. Cette cérémonie était présidée par le ministre des affaires étrangères, S.E. R. Fernandes, assisté du ministre de l'éducation nationale et du maire de Rio-de-Janeiro. Parmi la nombreuse assistance, on remarquait les diplomates des nations qualifiées, ainsi que M. O. Barasi, délégué de la S.I.F.A.

Le tirage au sort a donné les résultats suivants :

1er groupe (matches disputés à Rio-de-Janeiro) : Brésil, Yougoslavie, Mexique et Suisse.

2me groupe (matches disputés à Bel-Horizonte) : Angleterre, Espagne, Etats-Unis et Chili.

3me groupe (matches disputés à Sao-Paolo) : Italie, Suède, Paraguay et Indes.

4me groupe (matches disputés à Porto-Allegre) : Uruguay, X., France et Bolivie.

Le préfet de Rio, le général Mendes Morais, va intervenir auprès du président Salazar pour que le Portugal revienne sur sa décision de ne pas participer à la coupe du monde.

ARMOIRES FRIGORIFIQUES
depuis Fr. 680.-

AU MAGASIN
ELEXA S. A.
Ruelle Dublé 1 Neuchâtel

Solide, confortable,
une belle garniture de meubles en tube d'acier augmente le plaisir que vous avez de votre jardin. Nous sommes bien assortis

H. BAILLOD & A.
NEUCHÂTEL

Meubles de jardin

Des montagnes de mousse!



Laver la vaisselle en la moitié moins de temps!

seul.
Fr. 1.40



Mais oui, car SOLO supprime la nécessité d'essuyer. Après avoir lavé la vaisselle dans la mousse SOLO, rincer, laisser sécher et remiser; ou alors laisser sécher sans rincer et polir légèrement avant de remiser. Quelle que soit la méthode utilisée, la vaisselle est hygiéniquement propre et brille d'un éclat merveilleux. — Et SOLO ne laisse pas de cercles crasseux dans la bassine à relaver!

mousse davantage nettoie mieux travaille plus vite

Excellent également pour la lingerie fine et les lainages, pour tous les nettoyages de la cuisine et de la maison, pour tremper et ébouillanter le linge.

WALZ & ESCHLE S. A. BAL

Roulotte-Camping

Seule fabrication suisse
Modèle 142 pour deux personnes.
Officiellement admis pour toutes les autos, également pour voitures.
Modèle 167 pour trois ou quatre personnes.
Officiellement admis pour autos au-dessus de 10 CV.

Ces deux modèles peuvent être visités entre 9-16 heures à la place de la Poste à Neuchâtel

LE 31 MAI 1950

Sa grandeur pratique

est l'un des nombreux avantages de la machine à laver Hoover. Elle est d'un rendement plus élevé, elle lave rapidement et à fond, tout en ménageant le linge.

Démonstration sans engagement dans les bons magasins de la branche, sur demande à domicile.



H. BAILLOD & A.
NEUCHÂTEL

CIRCUIT D'ERLEN

6-7 mai 1950

Motocyclettes
Classe 500 cm³, cat. int.

1^{er} Tommy Wood sur Norton
3^{me} René Del Torchio sur Triumph

Sidecars
Classe 600 cm³, cat. int.

1^{er} Hans Haldemann sur Norton
2^{me} Ferdinand Aubert sur Norton
4^{me} Fritz Mühlemann sur Triumph

CIRCUIT DE SCHAFFHOUSE

30 avril 1950

Classe 250 cm³, cat. int.

2^{me} Fergus Anderson sur Guzzi
4^{me} Benoît Musy sur Guzzi

Classe 500 cm³, cat. int.

1^{er} Georges Cordey sur Norton
95,612 km. à l'heure,
nouveau record de catégorie.

Classe 600 cm³ sidecars, cat. int.

1^{er} Hans Haldemann sur Norton
83,361 km. à l'heure,
nouveau record de catégorie.

2^{me} Ferdinand Aubert sur Norton
3^{me} Fritz Mühlemann sur Triumph

Classe 350 cm³, cat. int.

1^{er} Tommy Wood sur Vélocette
94,775 km. à l'heure,
3^{me} Fergus Anderson sur A.J.S.

CHAMPIONS SUISSES 1949 :

Cat. 250 cm³ : Benoît Musy sur Guzzi

Cat. 500 cm³ : Georges Cordey sur Norton

10 fois champion suisse avec CASTROL

Tous ces coureurs emploient exclusivement l'huile pour moteurs de marque mondiale

Représentants généraux pour la Suisse :

BURKE & C° • ZURICH

Div. huiles pour moteurs
Tél. (051) 23 46 76 (4 lignes).



Le plus grand choix en blouses



6311
Blouse
en voile de coton quadrillé, manches kimono, en blanc

15⁹⁰

6309
Joli chemisier
en piqué, coton, façon moderne, ciel, rose ou blanc

10⁹⁰

6308
Nouvelle blouse
kimono en coton rayé, coloris mais praliné ou turquoise

9⁹⁰

LA BELLE CONFECTION POUR DAMES

AUX Armourins
NEUCHÂTEL

PANTALONS
confection

de travail et de ville depuis Fr. 26.—

COOPÉRATIVE DU VÊTEMENT

Grand-Rue 6
1^{er} étage

1950

Une économie éclatante!



- nettoie - cire - brille -

Emploi :
parquets, linoléums
mosaïques, planelles
meubles, boiserie, etc.

Priz net Fr. 3.60,
Icha compris
En vente partout

le Suisse
fume son



Le bout populaire par son prix aristocratique par sa qualité

Gautschi & Hauri
Reinach (Argovie)

Chez
LUZ
Croix-du-Marché
(Bas rue du Château)
Tout ce qui concerne la MUSIQUE



AU GAZ NATUREL

On peut admirer les prodiges que réalise chaque jour la chimie moderne, mais on est bien forcé de convenir qu'elle n'a pu imiter l'eau vivante de la Source PERRIER. Son gaz naturel la rend légère et digestive, elle désintoxique ainsi merveilleusement l'organisme.

Laissez donc la chimie aux chimistes et pour le choix de votre eau minérale, faites confiance à la nature et à PERRIER.

perrier
MINÉRALE GAZEUSE NATURELLE

Vignoble neuchâtelois : ROBERT VEGELI, eaux minérales PESEUX - Tél. 6 11 25

Dans tous les bons cafés-restaurants et les bons magasins

Visitez au Comptoir le stand extérieur N° 710

Le miracle

La machine à laver la meilleur marché qui lave et cuit en même temps

Pour Fr. 265.— + icha, vous transformez votre lessiveuse quelle qu'elle soit en une machine à laver avec le plus grand rendement

Demandez une démonstration gratuite à
A. Spreng, installateur, Pesex
Tél. 6 12 06



Frina

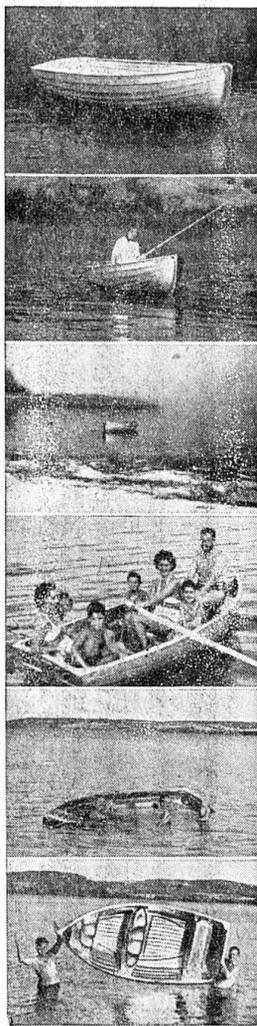
Laver au Persil est un vrai plaisir

PF 801 b

A VENDRE

« SIMCA »

1947, ayant roulé 22.000 km., en parfait état, couleur grise. Prix : Fr. 3600.—. Garage du Poisson, Auviernier.



Bateaux en aluminium insubmersibles

Exposés au Comptoir de Neuchâtel en plein air

CONSTR. « SPIBOOT », Berne

Murtenstrasse 78 Tél. 2 89 66

L'excellent
CAFÉ CUBAIN
à Fr. 4.20 la livre
ne se trouve que chez
MACASIN E. MORTIER

LANGEL
succ.
NEUCHÂTEL

AU CORSET D'OR
Rose-Guyot
Neuchâtel

GROSSESSE
Ceintures
spéciales
dans tous genres
avec san- 25.45
Ceinture «Salus»
5% S.E.N.J.

Caises à fleurs

Baillod S. A.
Neuchâtel

A vendre
POTAGER A BOIS
deux trous, bouilloire, en bon état. S'adresser à M. Giroud, chemin des Mulettes 24. Tél. 5 19 74.

Belle maculature à vendre
à l'imprimerie de ce journal

Remise de commerce

Je soussigné Marcel Aegerter, boulanger-pâtissier, à Neuchâtel, avise mon honorable clientèle, ainsi que le public en général, que je remets mon commerce à M. Albert Klingler.

Je profite de cette occasion pour remercier ma fidèle clientèle pour la confiance qu'elle m'a témoignée et la prière de la reporter sur mon successeur.

Marcel Aegerter

Me référant à l'avis ci-dessus, j'ai le plaisir d'aviser mes amis, mes connaissances et le public en général que je reprends dès le 25 mai 1950 le commerce de M. Aegerter.

Par des marchandises de première qualité, un service prompt et soigné j'espère mériter la confiance que je sollicite.

Albert Klingler

rue de l'Hôpital 2. Boulangerie-pâtisserie
Tél. 5 14 31

Le magasin sera fermé le mercredi 24 mai 1950 pour cause d'inventaire

A vendre, belle occasion

MOTO

avec side-car B.S.A. 500 TT, modèle 1948. Demander l'adresse du No 933 au bureau de la Feuille d'avis.

IMPOT 4 CV.

pour la camionnette ou fourgonnette Gollath, quatre vitesses, charge 600 kg. Prix : 5200 Fr. — Châtelard, Autos-Motos, Peseux — Tél. 6 16 85

Belles occasions

Vieux piano Fr. 20.—, deux violons Fr. 20.— et Fr. 50.—, deux accordéons chromatiques Fr. 180.— et Fr. 200.—. Pour visiter, après 18 heures. A. Descombes, faubourg de la Gare 29.

A vendre

1000 bouteilles de blanc

récolte 1949. Faire offres, tél. 6 43 24. M. Vuillermet, Grand-Cortallod.

A vendre ou à échanger contre une guitare normale une

guitare hawaïenne

en excellent état. Pour tous renseignements téléphoner au No 5 56 03.

Occasion

boiler 30 litres

S'adresser : Côte 83, sous-sol. Tél. 5 12 05.

A vendre

belle poussette

beige, état de neuf. S'adresser : M. Gianora, Brévards 7.

A vendre superbe

robe de mariée

broderie de Saint-Gall, grandeur 44, 80 fr. Demander l'adresse du No 929 au bureau de la Feuille d'avis.

AVIS DIVERS

TELETRANSACOINS S.A.

offre à vendre à Neuchâtel et environs

Immeubles locatifs anciens et modernes

Villas

Terrains à bâtir

Hôtels

Cafés-restaurants

Boulangeries

Tea-room

Commerces divers

S'adresser à Télétransactions S.A., 2, faubourg du Lac, tél. 5 37 82.

A VENDRE

canapé très soigné, casier à livres quatre rangs, table de ping-pong. Téléphone 5 43 76, de 11 à 14 heures, et de 18 à 20 h.

Vélo de dame

à l'état de neuf, bien équipé, trois vitesses, à vendre. Tél. au No 7 55 33.

AUTOS

Belles occasions en vente: Studebaker - Champion Régal de Luxe 1948; Morris, 8 CV, 1949; Peugeot, 202, 1948; Citroën - Citroën 11 L.; Opel-Olympia 1949; Renault, Primaquatre, radio, chauffage; Fiat 1100, 1949; D.K.W. cabriolet 1939, révisé.

Autos-Motos, Châtelard-Peseux. — Tél. 6 16 85

Pour vos vacances

châlets

Châtel sur Montsalvens (GRUYÈRE)

altitude 900 m.

Pension avec chambres à partir de 6 fr.

Téléphoner au (029) 3 15 55

Jeudi 25 mai 1950

au Cercle National, Neuchâtel

CONFÉRENCE D'ORIENTATION DE

M. P.-R. ROSSET

conseiller national

sur

LA RÉFORME DES FINANCES FÉDÉRALES

Invitation à tous les citoyens qui désirent être renseignés sur cette importante question

ASSOCIATION PATRIOTIQUE RADICALE NEUCHÂTEL - SERRIÈRES - LA COUDRE

BEAU CHOIX DE CARTES DE VISITE

à l'imprimerie de ce journal

D'autre côté d'la rue...

à deux pas du centre se trouve le studio

JEAN SCHÖPFLIN

2, Terreaux - Neuchâtel

qui se charge avec plaisir de tous vos travaux de photographie (portraits, développements, agrandissements, etc.) aux conditions les meilleures.

N'oubliez pas

d'effectuer votre versement pour le Home Salem d'Eben-Hezer sur le compte de chèques II. 15.560.

Ecole de conduite d'auto

Apprenez à conduire dans une école officiellement reconnue et qui vous fera bénéficier d'une très grande expérience. Cours théoriques et pratiques. — Le garage HIRONDELLE forme des conducteurs depuis 1920.



DANCING L'ESCALE

Dès ce soir, en attraction:

IRÈNE DOUNIA

chanteuse fantaisiste

Danse — Attractions — Ambiance

Pour réserver les tables: Tél. 5 12 97

Jeudi 1er juin 1950, à 20 h. 30

UNIQUE CONCERT

ARTHUR RUBINSTEIN

BACH-BUSONI, CHOPIN, DEBUSSY, DE FALLA, ALBENIZ
SCRIABINE et LISZT

Piano de concert STEINWAY & SONS

Billets de Fr. 4.60 à Fr. 10.— (Impôt compris)
Location chez **Hug & Cie** (Tél. 5 18 77)

avant garde... *Connaissez vous les prix* **PERRENOUD?**

PENDANT LE COMPTOIR
ne manquez pas de visiter nos vastes expositions
1, rue de la TREILLE

Vous y trouverez un très grand choix dans tous les genres, dans TOUS LES PRIX...
Du plus simple... au plus riche !

VENEZ EXAMINER... NOS DERNIÈRES CRÉATIONS !
tranquillement et sans engagement

SOCIÉTÉ ANONYME DES ÉTABLISSEMENTS
JULES PERRENOUD & C^{IE}
LA PLUS GRANDE FABRIQUE SUISSE DE MEUBLES LIVRANT DIRECTEMENT AUX PARTICULIERS

PROMENADES EXCURSIONS

HÔTELS RESTAURANTS PENSIONS



PENTECOTE :

Dimanche 28 mai

Circuit d'Arbois Par Pontarlier-Salins-Arbois - Champagnole
Départ à 8 heures. Prix Fr. 15.50

Lundi 29 mai

Saut-du-Doubs Départ à 13 h. 30
Prix Fr. 7.—
(Autocar jusqu'aux Brenets)

Le Chasseron Départ à 13 h. 30
Prix Fr. 9.—

Demandez notre programme de voyages :
VACANCES 1950

Renseignements et inscriptions :

Librairie BERBERAT sous l'hôtel du Lac
AUTOGARS WITTWER Téléphone 5 28 40
5 26 68

Croisières en Méditerranée
depuis 725 fr.

Neuf ports méditerranéens en 14 jours. Marseille - Barcelone (Tibidabo) - Palma (Soller) - Alger (Kasbah) - Tunis (Kalarouan) - Palerme (Pellegrino) - Naples (Pompéi, Capri) - Civitavecchia (Rome) - Livourne (Pise, Florence) - Marseille.

Demandez encore aujourd'hui le programme illustré qui contient de nombreux et intéressants voyages, au bureau de voyages Popularis Tours à Berne, Bärenplatz 9 (031) 2 31 14. Vous recevrez aussi, en même temps, le prospectus d'un intéressant concours avec prix d'une valeur de 50.000 fr. 1er prix 3000 fr.; nombreux autres prix pour vacances gratuites.

7/5

Votation fédérale des 3 et 4 juin 1950

Les dépenses de la Confédération ne cesseront jamais d'augmenter si, le 4 juin, vous ne votez pas en masse

OUI

Union cantonale neuchâteloise des arts et métiers
Fédération neuchâteloise des sociétés de détaillants, du commerce et de l'industrie
Chambre neuchâteloise
Groupement neuchâtelois des intérêts immobiliers
Parti radical neuchâtelois
Parti libéral neuchâtelois
Parti progressiste-national neuchâtelois

REMERCIEMENTS

Madame Blanche VOIROL-MENNET, ses enfants et petits-enfants, ainsi que la famille, remercient bien sincèrement toutes les personnes qui ont pris part à leur grand deuil,
Cernier, le 20 mai 1950.

Profondément touchée par les nombreuses marques de sympathie qui lui ont été témoignées, la famille de

Monsieur Charles VOIROL remercie sincèrement toutes les personnes qui ont pris part à son grand deuil,
Cernier, le 22 mai 1950.

Profondément touchés des nombreux témoignages de sympathie et d'affection reçus lors de leur grand deuil,

Monsieur D. CENDOZ, Monsieur et Madame M. TSCHANZ et famille, remercient sincèrement toutes les personnes qui, par leur présence, leurs messages et leurs envois de fleurs, les ont entourés pendant ces jours pénibles,
Gorgier, mai 1950.

La famille de

Madame Anna-Marie STOTZER très touchée des nombreux témoignages de sympathie qui lui ont été adressés lors du décès de leur vénérée mère et grand-mère, exprime sa reconnaissance à toutes les personnes qui par leurs affectueux messages se sont associées à son deuil,
Un merci spécial pour les magnifiques envois de fleurs,
Neuchâtel et Colombier, le 22 mai 1950.

Profondément touchés des nombreuses marques de sympathie reçues à l'occasion de leur deuil,

Madame Adrien HERMANN et ses enfants expriment ici leurs sincères remerciements.



Machine à écrire à louer depuis Fr. 15.— par mois

Reymond
NEUCHÂTEL
Rue Saint-Honoré 9



TOUTES INSTALLATIONS TÉLÉPHONIQUES
TEL. 5.45.21

Elexa
ÉLECTRICITÉ
RUELLE DOUBLÉ 1
NEUCHÂTEL

PRÊTS

très discrets à personnes solvables, par banque fondée en 1912. Conditions sérieuses. pas d'avance de frais.
BANQUE PROCRÉDIT
Fribourg

LA VIE NATIONALE

Un violent orage s'abat sur Berne

La grêle cause des dégâts
BERNE, 23. — Mardi après-midi, entre 15 h. 35 et 16 h. 10, un violent orage avec pluie diluvienne et grêle a éclaté sur la ville de Berne et environs. Les grêlons ont atteint les proportions de noisettes.
L'observatoire météorologique a enregistré 24,2 millimètres de précipitations dans plusieurs endroits. L'eau a envahi les caves, des hangars, des dépôts, et les forces de police ont été appelées à la rescousse.
On signale des conditions identiques dans les communes suburbaines.
Jusqu'ici, on ne peut évaluer le montant des dégâts aux cultures, mais ils doivent être sensiblement élevés en certains endroits.
A Ostermündigen, les dommages seraient plus grands que lors du terrible orage d'il y a trois ans.

La grêle à Lucerne également

LUCERNE, 23. — Mardi après-midi, la grêle a sévi, pour la première fois cette année, dans plusieurs parties du canton de Lucerne.
La région du Pilate et de la ville même de Lucerne ont été particulièrement touchées.
En certains endroits les grêlons étaient aussi gros que des œufs d'oieaux. Il y a eu çà et là quelques légers dégâts.

La Suisse n'a pas interdit le survol des secteurs alpins fortifiés

Dans son numéro de lundi, le «Figaro» publiait, à propos des recherches de l'avion perdu dans les Alpes, une nouvelle datée de Genève affirmant que les aviateurs américains arrivés samedi en Suisse dans l'intention de survoler les lieux présumés de l'accident, s'étaient vu interdire le passage au-dessus des fortifications du Gothard et du Simplon, où se déroulent actuellement des tirs d'artillerie.
Cette nouvelle est démentie formellement par l'Office fédéral aérien, lequel n'a signifié aucune interdiction de survol. En revanche, il a attiré l'attention de l'aviation américaine d'occupation en Allemagne du danger qu'il y aurait de survoler le Simplon, ces temps. En effet, des tirs d'artillerie sont en cours et les possibilités d'un accident ne sauraient être exclues. C'est donc par pure courtoisie que ce renseignement a été donné aux aviateurs américains.

L'assemblée générale de la Société astronomique de Suisse

On nous écrit :
La réunion annuelle de la Société astronomique de Suisse a eu lieu, cette fois à Bâle, les 20 et 21 mai. Samedi soir l'Assemblée des délégués ouvrit le programme. Dimanche matin à l'Université, après la partie administrative, on entendit une conférence du professeur von der Pahlen, sur les amas d'étoiles. Ce savant montra les diverses formes de ces groupements et expliqua les vues actuelles sur leur genèse et leurs relations avec l'ensemble des étoiles.
Au banquet de midi, M. Wenk, représentant du Conseil d'Etat de Bâle-Ville, fit un discours très apprécié, et d'autre part M. Marguerat, de Lausanne, décrivit les louables tentatives faites en cette dernière ville pour populariser la science du ciel.

LES SPORTS

HANDBALL
Cantonal - Trimbach 18 à 7
On nous écrit :
Poursuivant la série de ses matches amicaux, Cantonal était opposé dimanche matin à la solide équipe de Trimbach (Soleure). Alors que l'on s'attendait à voir un score très serré, la partie s'est terminée avec une confortable avance en faveur des bleus.

LA VIE DE NOS SOCIÉTÉS

56me assemblée des délégués de la Société suisse des buralistes postaux
(sp) Cette assemblée s'est tenue du 19 au 21 mai à Olten.
La section neuchâteloise était représentée par MM. André, président, de Travers, Boillat, secrétaire, de Cormoret et Bourquin, du Landron, membre de la commission de gestion.
La section «Jura» s'est dépeignée sans compter pour offrir à ses hôtes le plus agréable séjour.
Le banquet officiel du samedi soir auquel participèrent le président de la ville et un délégué de la direction générale des postes, fut agrémenté de diverses productions.
Le dimanche, les délégués descendirent l'Aar d'Arberg à Glesgen et visitèrent la grande usine électrique de Niederglesgen.

Comptoir de Neuchâtel

24 mai - 5 juin
Val-de-Ruz
Les trolleybus délivrent dans toutes les localités des billets simple course valables pour le retour (minimum de taxe 1 fr. 10).
Ces billets doivent être timbrés au Comptoir

LA VIE DE NOS SOCIÉTÉS

56me assemblée des délégués de la Société suisse des buralistes postaux
(sp) Cette assemblée s'est tenue du 19 au 21 mai à Olten.
La section neuchâteloise était représentée par MM. André, président, de Travers, Boillat, secrétaire, de Cormoret et Bourquin, du Landron, membre de la commission de gestion.
La section «Jura» s'est dépeignée sans compter pour offrir à ses hôtes le plus agréable séjour.
Le banquet officiel du samedi soir auquel participèrent le président de la ville et un délégué de la direction générale des postes, fut agrémenté de diverses productions.
Le dimanche, les délégués descendirent l'Aar d'Arberg à Glesgen et visitèrent la grande usine électrique de Niederglesgen.

Comptoir de Neuchâtel

24 mai - 5 juin
Val-de-Ruz
Les trolleybus délivrent dans toutes les localités des billets simple course valables pour le retour (minimum de taxe 1 fr. 10).
Ces billets doivent être timbrés au Comptoir

LA VIE DE NOS SOCIÉTÉS

56me assemblée des délégués de la Société suisse des buralistes postaux
(sp) Cette assemblée s'est tenue du 19 au 21 mai à Olten.
La section neuchâteloise était représentée par MM. André, président, de Travers, Boillat, secrétaire, de Cormoret et Bourquin, du Landron, membre de la commission de gestion.
La section «Jura» s'est dépeignée sans compter pour offrir à ses hôtes le plus agréable séjour.
Le banquet officiel du samedi soir auquel participèrent le président de la ville et un délégué de la direction générale des postes, fut agrémenté de diverses productions.
Le dimanche, les délégués descendirent l'Aar d'Arberg à Glesgen et visitèrent la grande usine électrique de Niederglesgen.

Comptoir de Neuchâtel

24 mai - 5 juin
Val-de-Ruz
Les trolleybus délivrent dans toutes les localités des billets simple course valables pour le retour (minimum de taxe 1 fr. 10).
Ces billets doivent être timbrés au Comptoir

LA VIE DE NOS SOCIÉTÉS

56me assemblée des délégués de la Société suisse des buralistes postaux
(sp) Cette assemblée s'est tenue du 19 au 21 mai à Olten.
La section neuchâteloise était représentée par MM. André, président, de Travers, Boillat, secrétaire, de Cormoret et Bourquin, du Landron, membre de la commission de gestion.
La section «Jura» s'est dépeignée sans compter pour offrir à ses hôtes le plus agréable séjour.
Le banquet officiel du samedi soir auquel participèrent le président de la ville et un délégué de la direction générale des postes, fut agrémenté de diverses productions.
Le dimanche, les délégués descendirent l'Aar d'Arberg à Glesgen et visitèrent la grande usine électrique de Niederglesgen.

Comptoir de Neuchâtel

24 mai - 5 juin
Val-de-Ruz
Les trolleybus délivrent dans toutes les localités des billets simple course valables pour le retour (minimum de taxe 1 fr. 10).
Ces billets doivent être timbrés au Comptoir

LA VIE DE NOS SOCIÉTÉS

56me assemblée des délégués de la Société suisse des buralistes postaux
(sp) Cette assemblée s'est tenue du 19 au 21 mai à Olten.
La section neuchâteloise était représentée par MM. André, président, de Travers, Boillat, secrétaire, de Cormoret et Bourquin, du Landron, membre de la commission de gestion.
La section «Jura» s'est dépeignée sans compter pour offrir à ses hôtes le plus agréable séjour.
Le banquet officiel du samedi soir auquel participèrent le président de la ville et un délégué de la direction générale des postes, fut agrémenté de diverses productions.
Le dimanche, les délégués descendirent l'Aar d'Arberg à Glesgen et visitèrent la grande usine électrique de Niederglesgen.

Comptoir de Neuchâtel

24 mai - 5 juin
Val-de-Ruz
Les trolleybus délivrent dans toutes les localités des billets simple course valables pour le retour (minimum de taxe 1 fr. 10).
Ces billets doivent être timbrés au Comptoir

DERNIÈRES DÉPÊCHES DE LA NUIT

Paris demande à Moscou de dissoudre en zone russe le corps de police militarisé

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Après ce préambule, la note poursuit en «soulignant que la reconstitution en Allemagne orientale de formations ayant un caractère militaire est en contradiction formelle avec les engagements contractés à maintes reprises par les puissances occupantes».

Les devoirs de l'U.R.S.S.

«Il résulte clairement, ajoute la note française, de ces différents accords auxquel l'U.R.S.S. est partie, que le gouvernement soviétique, au même titre que les gouvernements des trois autres puissances occupantes, est tenu non seulement de désarmer et de démilitariser sa zone d'occupation, mais de prévenir toute remilitarisation future de celle-ci et d'y empêcher la reconstitution de formations de caractère militaire sous quelque dénomination que ce soit.»

La note française affirme ensuite : «La France, de même que les Etats-Unis d'Amérique et la Grande-Bretagne, a été, pour sa part, scrupuleusement fidèle à ses engagements. Elle reste décidée à les respecter. Le gouvernement de la République française est donc fondé à penser que le gouvernement soviétique, dont les porte-parole ont à plusieurs reprises affirmé sa volonté de paix, ne peut manquer de reconnaître que la portée d'une telle déclaration est singulièrement affaiblie par la contradiction qui existe entre les accords internationaux auxquels a souscrit l'Union soviétique et l'autorisation donnée par les autorités soviétiques d'occupation à la constitution d'un corps de police militarisée.»

La note française conclut : «Le gouvernement de la République française veut croire que l'Union so-

viétique estimera nécessaire de prendre les dispositions appropriées en vue de remédier à cette situation. La dissolution du corps de police militarisée existant en Allemagne orientale serait, en effet, considérée par l'opinion internationale comme un geste concret d'une particulière signification.»

La note américaine...

WASHINGTON, 23 (A.F.P.). — Dans une note remise au gouvernement soviétique par l'intermédiaire de l'ambassade américaine à Moscou, le département d'Etat accuse l'U.R.S.S. d'avoir violé ses engagements antérieurs en créant une force de police de l'Allemagne orientale qui, déclare la note, «n'est pas une force de police ordinaire et dont les fonctions ne sont pas celles d'une force de police ordinaire». En lui demandant la dissolution immédiate des unités militarisées qu'elle a mises sur pied en Allemagne orientale, le gouvernement américain accuse l'Union soviétique d'avoir «détruit la confiance que le monde avait dans la sincérité de ses promesses et d'avoir fait naître des doutes quant à ses intentions pacifiques».

... et la note britannique

LONDRES, 23 (A.F.P.). — Le texte de la note britannique au gouvernement soviétique, demandant la dissolution des forces de police de l'Allemagne orientale, a été publié mardi après-midi à Londres. Cette note, dont les termes sont semblables à ceux des notes française et américaine sur le même sujet, a été remise au gouvernement soviétique par l'ambassadeur de Grande-Bretagne à Moscou.

Les chancelleries ignorent tout du projet de paix de M. Trygve Lie

Mais toutefois on ne met pas en doute son existence

Notre correspondant de Paris nous téléphone :

La venue à Paris de la reine Juliana et du prince Bernhard n'a pas interrompu l'activité diplomatique du Quai-d'Orsay.
L'attention des observateurs s'est portée essentiellement sur les conversations Robert Schuman - Trygve Lie. A ce propos, un malentendu s'est fait jour dans la presse française et alors que les grands quotidiens d'informations annonçaient sous de grands titres «Plan de paix en dix points pour vingt ans», le «Monde» démentait catégoriquement que M. Trygve Lie ait jamais remis au ministre des affaires étrangères français un document préconisant une solution de ce genre.

Renseignements pris à bonne source, voici comment les faits doivent être établis. En réalité, ce n'est pas un mémorandum, mais deux, que M. Trygve Lie a rédigés. Le premier est connu. Il date de mars dernier et fut rendu public à cette époque. Il examinait le problème de la reconnaissance de la Chine communiste par les Nations Unies. De ce fait, il est sans aucun rapport avec le débat du jour.

Le second a effectivement trait au projet de paix en dix points, mais il n'a jamais été remis ni à M. Bevin, ni à M. Schuman, ni même à M. Staline. Ce document existe pourtant, mais il a seulement été utilisé «verbalement», nous voulons dire par là

qu'il a servi au secrétaire général de l'O.N.U. comme document de base lors de ses conversations à Londres, à Moscou et à Paris.

La diplomatie étant avant tout l'art des nuances, il est bien entendu que dans l'état actuel des choses, les chancelleries ignorent encore officiellement le projet de M. Trygve Lie, ce qui explique le démenti du «Monde».

Personne ne saurait cependant mettre en doute son existence. En ce qui concerne la protestation de Washington, de Londres et de Paris relativement à la constitution d'une police paramilitaire en zone soviétique d'Allemagne orientale, elle a été qualifiée d'énergique par le journal «Paris-Presse». Ce quotidien croit d'ailleurs savoir à ce sujet qu'à côté des 50,000 hommes enrôlés dans cette armée, les Russes ont créé à Potsdam un état-major composé d'anciens officiers de la Wehrmacht qui seraient chargés d'établir, d'ores et déjà, un plan de recrutement des cadres d'une armée véritable de 300,000 hommes.

M.-G. G.

Vague de chaleur en Italie...

ROME, 23 (A.F.P.). — Une vague de chaleur s'est abattue depuis deux jours sur la Péninsule. On a enregistré une température de 31 degrés à Rome et à Campobasso et de 28 degrés à Florence et à Bolzano.

... en Hongrie...

BUDAPEST, 24 (A.F.P.). — Une vague de chaleur inusitée en cette saison, s'est abattue sur la Hongrie. On a enregistré mardi à midi 32 degrés à l'ombre, la plus forte température signalée à pareille époque depuis 1871.

... et en Yougoslavie

BELGRADE, 24 (A.F.P.). — Une vague de chaleur s'est abattue depuis mardi sur la Yougoslavie, et on a enregistré dans différentes parties du pays des températures allant de 27 à 33 degrés.

La « Pravda » accuse M. Schuman de favoriser les idées des militaristes allemands !

MOSCOU, 23 (Reuter). — La «Pravda», organe du parti communiste, accuse M. Robert Schuman, ministre français des affaires étrangères, de favoriser les idées des militaristes allemands tendant à la création d'un gigantesque trust industriel qui engloberait l'Allemagne, le nord de la France, la Lorraine et la Belgique. Cette idée avait été lancée et soulevée par les militaristes allemands il y a un peu plus de vingt ans.

La «Pravda» écrit que sur l'ordre des excitateurs à la guerre américains, M. Schuman a lancé ce plan comme s'il s'agissait réellement de son propre projet.

Création d'un ministère de la sécurité nationale en Tchécoslovaquie

PRAGUE, 23 (A.F.P.). — M. Ladislav Kopriva a été nommé ministre de la sécurité nationale, annonce la radio tchécoslovaque.
M. Ladislav Kopriva est secrétaire général adjoint du parti communiste tchécoslovaque. M. Kopriva, âgé de 53 ans, avait été élu député en 1935 sur la liste du parti communiste. Arrêté par les Allemands en 1939, il fut déporté à Dachau, où il retrouva notamment MM. Zapotocky, actuel président du conseil tchécoslovaque, et Dolansky, ministre de la planification.

La Chambre des représentants approuve des crédits pour l'aide à l'Europe

WASHINGTON, 23 (Reuter). — La Chambre des représentants a voté, mardi, un projet de compromis prévoyant un crédit de 3,120,550,000 dollars pour l'aide économique à l'Europe et pour les Etats non communistes d'autres continents.

Elle l'a fait par 247 voix contre 88. Le projet doit encore être soumis au Sénat.

La libération de Pétain souhaitée par un grand journal américain

CHICAGO, 23. — Consacrant un éditorial au cas du maréchal Pétain, le «Chicago Tribune» exprime l'espoir que «les Français répareront l'injustice faite à l'un des plus grands d'entre eux».

Parlant de la pétition faite au ministère de la justice pour une révision du procès Pétain, le journal déclare : «En accablant un vieillard, toujours fidèle à la France, les Français n'ont été applaudis que par les communistes et non par leurs amis dans les pays étrangers.»

«La nation devrait libérer et accorder les réparations qui peuvent être faites à un héros national qui, au soir de sa vie, a virilement partagé les jours d'adversité de la France, comme il avait partagé ses jours de gloire.»
Le journal ajoute que le maréchal a assumé une tâche ingrate comme chef de l'Etat français sous le gouvernement de Vichy et que «tous ses efforts visaient à épargner de la souffrance à son peuple et à préserver l'unité de la nation pour le jour où la France retrouverait sa liberté.»

La tendance modérée l'emporte au Labour party

Les dirigeants travaillistes renoncent à poursuivre les nationalisations

LONDRES, 23. — Du correspondant de l'Agence télégraphique suisse :

La presse anglaise, tant de droite que de gauche, parle avec une telle abondance de la récente conférence travailliste que le profane peut se faire une idée fort précise des discussions dont elle a été l'occasion, alors même que le communiqué officiel était plutôt sobre de détails. Il ne peut d'autant mieux concorder.

C'est ainsi que tous les journaux annoncent que deux tiers des participants ont repoussé la proposition, faite par M. Bevan, de donner un coup de barre à gauche et ont approuvé, en revanche, le programme modéré de M. Morrison, lord-président. Ils s'accordent également pour dire que les dirigeants travaillistes ont renoncé pour le moment à poursuivre les nationalisations.

On en déduit, en outre, que le gouvernement va s'employer à rationaliser la production des entreprises nationalisées, qu'il abandonnera tacite-

Le roi Farouk entend «épurer la vie sociale de l'Egypte»

LE CAIRE, 23 (Reuter). — Le journal wafdiste «Al Misri» écrit mardi que le roi Farouk entend «nettoyer la vie sociale de l'Egypte». Il a désapprouvé l'emploi de femmes comme «barmaids» et comme «moyen d'attraction pour des manifestations d'utilité publique».

Autour du monde en quelques lignes

En FRANCE, des orages de grêle ont causé d'importants dégâts en Champagne, dans la région d'Orléans, à Nevers et à Carcassonne.

En ALLEMAGNE OCCIDENTALE, le parti social-démocrate, réuni en congrès national à Hambourg, proteste, dans une résolution, contre l'admission de la Sarre à l'Assemblée de Strasbourg.

En ALLEMAGNE ORIENTALE, M. Pieck, président de la République, est arrivé mardi à Berlin, après un séjour de plusieurs semaines en U.R.S.S.

En AUTRICHE, de gros orages ont provoqué des dégâts dans plusieurs régions du pays.

En ISRAËL, M. Ben Gurion, président du conseil, a fait appel à l'U.R.S.S. pour qu'elle autorise les Juifs russes à venir en Palestine.

En AUSTRALIE, la loi portant dissolution du parti communiste a été votée par la Chambre des représentants. Cette loi sera présentée maintenant au Sénat.

Aux ETATS-UNIS, la Chambre des représentants a voté un crédit de 350 millions de dollars pour moderniser la marine.

Le président Truman a signé un ordre interdisant le survol des trois grands centres américains de recherches atomiques.

Avant la réunion communiste de Pentecôte à Berlin

Les jeunes gens invités à ne pas se rendre dans la zone occidentale

BERLIN, 24 (Reuter). — M. Walde-mar Schmidt, directeur de la police de Berlin orientale, a invité les jeunes communistes qui se rendront à Pentecôte à Berlin pour assister au congrès de la paix de ne pas pénétrer dans les secteurs occidentaux de l'ancienne capitale du Reich.

La police de Berlin occidentale a fait savoir qu'un camp d'internement avait été aménagé dans les secteurs occidentaux de Berlin à l'intention des jeunes communistes qui pourraient être arrêtés dans ces secteurs le jour de Pentecôte. Si aucun perturbateur n'était arrêté, ce camp pourrait servir aux jeunes Allemands qui saisiraient l'occasion de cette manifestation pour s'enfuir à Berlin ouest.

Les autorités estiment que 25,000 policiers de Berlin occidental et soldats britanniques, américains et français devraient suffire pour étouffer dans l'œuf toute tentative de troubles.

La C.G.T. italienne propose une trêve

ROME, 23 (Reuter). — La Confédération générale du travail d'obédience communiste, qui compte 5 millions de membres, a proposé mardi aux patrons une «trêve» de 30 jours dans les conflits du travail en cours afin de permettre de conclure de nouveaux contrats collectifs. La direction de la C.G.T. s'est déclarée disposée à mettre fin à toute grève au cas où les patrons seraient disposés à négocier de nouvelles conditions de travail pour tout le pays.

Une proposition communiste tendant à modifier le mode d'élection des députés

PARIS, 24 (A.F.P.). — Dans un communiqué, le groupe communiste annonce que MM. Jacques Duclos et Yves Peron ont déposé une proposition de loi, tendant à modifier le mode d'élection des députés à l'Assemblée nationale.

Le communiqué précise que «cette proposition offre la particularité :

1. d'attribuer à chaque parti un nombre d'élus correspondant au total des suffrages obtenus réalisant ainsi la représentation proportionnelle intégrale ;
2. de faire de chaque député le représentant d'une circonscription ;
3. de procéder à la répartition des restes sur la base régionale.

« Cette proposition tient compte du souci de réaliser la justice électorale et d'établir un contact entre l'élu et l'électeur ».

AVIS TARDIFS

CHAPELLE DES TERREAUX
Ce soir, à 20 h. 15
M. Tweed collaborateur du principal JEFFREYS, parlera de

LA GUÉRISON

On priera pour les malades
Union pour le réveil
CE SOIR à 20 h. 15
Temple des Valangines
GROUPE D'HOMMES

LES FRATERNITÉS DE DEMAIN

par M. le pasteur Marc DuPasquier
AULA DE L'UNIVERSITÉ
Ce soir, à 20 h. 15

Audition d'élèves de Roger Sommer, pianiste

ENTRÉE LIBRE
CET APRES-MIDI, à 14 h. 30
à la grande salle de la Paix
Avenue de la Gare 1
les enfants des écoles primaires de Neuchâtel sont invités à assister à une

conférence avec projections sur les dangers de la route et comment prévenir les accidents

Entrée libre ! F.C.T.A.
On cherche un jeune ménage en qualité de
concierge - commissionnaire
Place rétribuée et jouissance d'un logement de deux chambres et cuisine. Entrée immédiate. — Adresser offres écrites à P. M. 937 au bureau de la Feuille d'avis.

On demande immédiatement ATTACHEUSES

Châtenay S. A., Evole 27.

DIABLERETS L'APERITIF COMPLET

le charmant village au pied des glaciers
Le but de vos vacances !
Tennis - Equitation - Natation - Pêche - Excursions
Courses de montagne et sur les glaciers
S'adresser au Bureau de renseignements de Grindelwald
Tél. (036) 3 23 01

La riviera neuchâteloise
Hôtel Pattus
Un bon dîner sur ses terrasses
Votre thé dans ses jardins
Dès le 1er juin :
Orchestre tous les soirs

A NEUCHÂTEL ET DANS LA RÉGION

Décisions du Conseil d'Etat

La chancellerie d'Etat nous communique : Dans sa séance du 23 mai, le Conseil d'Etat a nommé M. Ernest Hofmann (Zürich), actuellement employé surnuméraire au bureau de recettes, aux fonctions de commis à ce même bureau ; autorisé Mme Catherine Clerc-Vaucher, domiciliée à La Chaux-de-Fonds, à pratiquer dans le canton en qualité de médecin.

LA VILLE

Le « coup de feu » au Comptoir

Pour que tout soit prêt aujourd'hui — et tout sera prêt — on a travaillé d'arrache-pied toute la nuit au Comptoir. Cette veillée d'armes s'est déroulée dans l'atmosphère habituelle de fièvre et d'énergie, mais aussi dans la joie, celle du travail en voie d'aboutissement. Alors que dans l'après-midi l'achèvement des stands ne paraissait qu'ébauché, une rapide visite de lieux que nous avons faite à minuit nous a permis de nous convaincre de l'avancement véritablement prodigieux des travaux. Sur tous les fronts, ce n'étaient que coups de marteaux et de pinces, déballage de marchandises, aménagements et ultimes mises au point.

La deuxième journée de la réunion romande des établissements pour malades

On nous écrit : La première réunion romande de l'Association des établissements pour malades s'est poursuivie hier dans notre ville. Les conférences ont repris mardi matin par un exposé du Dr Michel Demole, chargé de cours à la Faculté de médecine de Genève. Le Dr Demole a su développer un problème qui préoccupe depuis de nombreuses années les milieux hospitaliers suisses (la diététique à l'hôpital). L'exposé très fouillé du Dr Demole a su convaincre l'auditoire qu'il est absolument indispensable de donner à ce problème une attention toute spéciale. Il a été fait état des divergences de vue qui s'élevaient très souvent entre la cuisine générale et les diététiciennes. Une discussion nourrie a permis à chacun de se faire une idée assez exacte du travail qu'il reste encore à faire dans ce domaine. Il appartenait au professeur Nicod, directeur de l'Institut d'anatomie-pathologique de l'Université de Lausanne, de parler d'une question importante (le problème du cancer et l'hôpital — propos d'un anatomo-pathologiste). L'orateur qui a décrit de nombreux ouvrages sur ce problème était tout spécialement désigné pour parler avec compétence de ce sujet. M. Nicod a su répondre avec beaucoup de franchise aux quelques questions qui lui ont été posées. Après un repas en commun servi à l'hôtel Terminus, les participants se réunissaient de nouveau pour entendre M. Schnyder de l'Institut de psychologie appliquée à Lausanne à qui incombait la lourde tâche de soulever un problème spécialement de circonstance (les problèmes de la collaboration à l'hôpital, le travail en équipe). Inaugurant une façon toute particulière d'aborder cette question en provoquant une discussion générale, M. Schnyder a su surmonter les difficultés de cette présentation nouvelle. Par une attention soutenue, l'auditoire a manifesté un réel intérêt. Comme la veille les débats, ont été dirigés par M. le docteur Grosjean, vice-président de la VESKA.

La journée d'aujourd'hui sera consacrée à la visite détaillée de quelques usines fabriquant des appareils, instruments et autres produits intéressant les hôpitaux.

Un cycliste renversé par une auto Hier matin, à 10 h. 15, un automobiliste qui venait de quitter un garage du faubourg du Lac roulait en direction de la place Piaget ; un élève de l'Ecole de commerce venant du faubourg de l'Hôpital par la rue de la Port déboucha imprudemment sur la chaussée principale et vint heurter l'avant gauche de la voiture. Souffrant d'une commotion, d'éraflures au visage et aux mains et de douleurs à l'épaule, la victime a été reconduite à son domicile par l'ambulance après avoir été pansé dans une pharmacie et radiographié à l'hôpital Pourtalès.

Observations météorologiques

Observatoire de Neuchâtel. — 23 mai. Température : Moyenne : 17,8 ; min. 13,0, max. : 25,1. Baromètre : 719,1. Eau tombée : 5,6. Vent dominant : Direction : nord-ouest ; force : modéré à fort de 11 h. 15 à 17 h. 15. Etat du ciel : couvert à très nuageux, orages l'après-midi et coups de tonnerre après 16 h. environ ; grêle à 18 h. 15, orages depuis 20 h. 15, pluie dans la nuit.

Hauteur du baromètre réduite à zéro (Moyenne pour Neuchâtel 719,5)

Ma	17	18	19	21	22	23
735	730	725	720	715	710	705

Niveau du lac du 22 mai, à 7 h. : 429,76
Niveau du lac du 23 mai, à 7 h. : 429,76

Prévisions du temps. — Pour toute la Suisse : temps chaud et généralement ensoleillé. Risque d'orages dans le Jura, les Préalpes et sur le versant sud des Alpes. Dans ces régions, par moments, forte nébulosité.

L'épilogue d'une bagarre devant le Tribunal militaire

Hier, le tribunal militaire a siégé sous la présidence du grand-juge, le lieutenant-col. Pierre Low, assisté du col. Marcel Krugel, du col. Roger Lang, du lieutenant-col. Gilbert Beley, de l'adj.-sof. Philippe Monnier, du four. Gustave Perregaux, du sgt Oscar Schmid, juges, de l'auditeur, le maj. Hans Hof, du greffier, le plé André Hänni.

Un abstinent qui ne badine pas avec ses principes

Le gendarme d'armée N. est abstinent et abstinent convaincu. C'est un bon Suisse qui combat les ennemis de la vie militaire en buvant de grands verres de « Süssmost » (cidre doux). Quelques-uns de ses camarades, également gendarmes d'armée, des « Welches », on le devine, dédaignent de l'initier envers et contre tout et même contre lui aux qualités du petit vin blanc de nos coteaux romands. En désespoir de cause et ne sachant comment lui faire goûter à ce nectar, ils se résignèrent à doser un sinistre mélange et versèrent un verre de vin blanc dans la chope de cidre doux que buvait placidement notre brave Confé-déré.

Mais ce dernier ne s'y laissa pas prendre et, dépitant sans peine l'origine du goût suspect de sa boisson préférée, il entra dans une rage telle qu'il en eut presque une crise de nerfs. Ce même soir, alors que tous les hommes de sa chambre s'apprêtaient à prendre un repos mérité, il se dressa sur sa paillasse en déclarant ne pouvoir supporter l'odeur d'alcool qui parfumait la chambre. Sur quoi, ses camarades — ils étaient six — le retirèrent par la force.

Le règlement de comptes

Le lendemain, le G.A. N. déclara être malade et resta couché, puis procéda au nettoyage du cantonnement au lieu de se rendre au licenciement, ce qui fit que tout le détachement de G.A. a dû l'attendre et qu'ils ont raté le train qui devait les ramener dans leur foyer. Et c'est alors, après le licenciement, que les choses se gâtèrent. Le sgt R. fit des reproches au G.A. N. et ce dernier lui donna une gifle. Sur quoi, un autre camarade, le G.A. M. gifla également l'abstinent de telle façon que celui-ci en eut une fissure au tympan. Un troisième se mêla à cette bagarre. Bref, notre compatriote allemand fut rossé d'importance.

Le plaignant est professeur dans une école de commerce bernoise et son attitude à l'audience nous donne à penser que ses élèves doivent marcher droit. En effet, il semble encore furieux et dresse un véritable réquisitoire contre ses anciens camarades. L'auditeur de l'armée constate que le fait est grave, pour le sgt R. d'avoir giflé un de ses hommes, mais que, d'autre part, il s'agit là plutôt d'un règlement de comptes.

Le jugement

Le tribunal militaire, tenant compte de ce dernier argument, condamna le sgt R. à trois jours d'arrêts de rigueur, ainsi que le G.A. M. Le G.A. G. est simplement puni d'une réprimande, qui lui est faite sur-le-champ par le grand-juge Low. Les frais sont mis à la charge de l'Etat.

Les prestations civiles de la victime seront réglées par voie de tribunal civil.

Au tribunal de police

Le tribunal de police a siégé hier sous la présidence de M. Calame, assisté de M. Zimmermann, greffier substitut. Il a condamné H. et M., qui avaient tendu des pièges à fourines, à une amende de 150 fr. chacun et au paiement, par moitié, des frais qui s'élevaient à 70 fr. 20. Il est, en effet, interdit de tendre des pièges à fourines à plus de 5 mètres d'une habitation.

Sch. est accusé de violation de domicile, n'ayant pas quitté le logement au sujet duquel il avait résilié le contrat de bail alléguant que l'appartement qu'il devait reprendre était encore en construction. Il a, de ce fait, contraint le nouveau locataire à se débrouiller pour se caser, lui, sa famille et ses meubles. Sch. est condamné à 50 fr. d'amende et à 50 fr. de frais.

Dame J. A. s'est rendue coupable d'une filouterie d'auvergne atteignant le chiffre de 166 fr. 55. Elle est condamnée par défaut à quatre jours d'arrêts et à 15 fr. de frais.

R. D. a la fâcheuse habitude de rosser sa femme quand il est pris de vin. Cette dernière ayant porté plainte et D. reconnaissant les faits et promettant de ne plus recommencer, le président du tribunal lui inflige cinq jours d'arrêts avec sursis pendant un an et 15 fr. de frais.

Quatre jeunes gens du Landeron, un soir de fête, ont causé une entrave à la circulation en accumulant du matériel sous la voûte du château et ont, en outre, rempli les fontaines d'objets divers. Ils reconnaissent les faits et sont condamnés à 15 fr. d'amende et à 5 fr. de frais.

Dame M. H. a extorqué 50 fr. à quelqu'un, lui promettant, en contre-partie, de lui fournir un appartement. Le prévenu n'a évidemment reçu aucun appartement et les 50 fr. ne lui ont jamais été remboursés. Dame M. H. est condamnée à huit jours d'emprisonnement et à 15 fr. de frais.

L'hélicoptère arrive en fin de matinée

Venant de Lucerne par ses propres moyens, l'hélicoptère qui fera des vols à Neuchâtel pendant le Comptoir arrivera en fin de matinée et se posera directement sur le terrain de la Maladière qui sera son port d'attache pendant ces treize jours.

Le drapeau blanc

L'observatoire a fait hisser hier à 15 h. 25 le drapeau blanc sur le toit de la poste. Un brusque changement de temps s'est en effet produit.

Un cycliste se jette contre une voiture

Peu après 16 heures, un commissionnaire de Monruz qui descendait le Crêt-Taconnet est venu se jeter contre une auto qui montait Gibraltar. Le vélo est hors d'usage. Le cycliste, qui est dans son tort, n'a que des éraflures sans importance.

De violents orages se succèdent depuis deux jours dans la région

La grêle est tombée hier à Neuchâtel, mais elle ne semble pas avoir causé de dégâts dans le vignoble. A Grandson et à Yverdon, par contre, les cultures, avant-hier, ont beaucoup souffert

Pontarlier ravagé par une tempête de grêle

Violents orages et chute de grêle à Neuchâtel... Hier, un violent orage s'est abattu sur la ville vers 18 heures. Pendant quelques minutes la grêle se mit à tomber, mais heureusement, elle était mélangée de pluie de sorte qu'elle n'aura pas causé de dégâts sérieux.

Le soir, après une brève accalmie, l'orage a repris de plus belle. A 21 h. 15, la foudre est tombée sur une ligne du réseau de Fribourg, qui alimente aussi comme on sait notre région, il s'en est suivi un saut de courant de quatre minutes. Il n'a cependant pas été nécessaire de mettre en marche l'usine thermique de Champ-Bouging.

... et à la Neuveville

(c) Mardi soir, à 21 h. 20, un violent orage accompagné d'une chute de grêle s'est abattu sur la région. Aux éclairs se mêlait la lueur de fusées tirées des postes de garde de chaque côté du lac. Leurs fortes détonations alternaient avec le grondement du tonnerre. Les grêlons, de la grosseur de noisettes, étaient heureusement très mélangés de pluie.

La foudre fantaisiste au Locle

(c) Hier vers 20 heures, au cours d'un orage, la foudre est tombée sur l'immeuble Crêt-Vaillant No 2. Descendant par l'intérieur de la cheminée, elle passa dans une cuisine qu'elle a littéralement soufflée sans provoquer de commencement d'incendie. L'effet du phénomène est semblable à celui d'un bombardement. Les dégâts sont assez importants. Le locataire était dans une pièce à côté.

Des vignes ravinées à la Béroche

(c) Un violent orage s'est abattu lundi sur la Béroche, au début de la soirée, pour finir tard la nuit. Les coups de tonnerre furent violents et accompagnés par intermittence de pluie torrentielle, mélangée de grêle.

Certaines vignes ont été ravinées à nouveau et les vigneronnes devront porter la terre pour la seconde fois.

Violent orage de grêle sur la région d'Yverdon avant-hier

Lundi, vers 13 heures, un très violent orage de grêle s'est abattu sur la région de Grandson et d'Yverdon. Pendant dix minutes, des grêlons très gros — certains atteignant la grosseur d'une noix — ravagèrent les cultures et le sol fut recouvert, en quelques minutes, d'une couche blanche de plusieurs centimètres, donnant au paysage un aspect hivernal. Le 90 % de la récolte semble compromise à première vue. Il s'agit des arbres fruitiers.

AUX MONTAGNES

LA CHAUX-DE-FONDS

Une passante renversée par une cycliste

(sp) Un accident de la circulation est survenu hier soir, à 18 h., à l'intersection des rues des Armes-Réunies et du Temple-Allemand. Une cycliste marchant à vive allure, a renversé une passante. Tandis que la première, souffrant de contusions à la tête et aux mains, a pu regagner son domicile, la seconde, sur l'ordre du médecin, accouru sur les lieux, a dû être conduite d'urgence à l'hôpital. La blessure qu'elle porte à une jambe, ne semble cependant présenter aucune gravité.

JURA VAUDOIS

SAINTE-CROIX

Grave chute

Le jeune Jean-Claude Junod, âgé de 15 ans, a fait une mauvaise chute en jouant dans le préau du collège. On fit appel au médecin qui conduisit le garçon à l'hôpital de Sainte-Croix où l'on diagnostiqua une fracture du crâne. L'enquête établira les causes de l'accident. Selon les nouvelles prises hier matin, l'état du blessé est satisfaisant.

Naissances

Monsieur et Madame Roger SPICHIGER ont la joie d'annoncer l'heureuse naissance de Catherine - Françoise Neuchâtel, le 23 mai 1950 Beaugard 5 Maternité

Monsieur et Madame Jean-Claude RIBAU, Danielle et Jean-Claude ont la joie d'annoncer la naissance de leur petite Anne-Christine le 22 mai 1950 Clinique du Crêt Bevalx

Monsieur et Madame G. MULLER-BACH ont la grande joie d'annoncer la naissance de leur petit François le 23 mai 1950 Hauterive Clinique du Crêt

RÉGIONS DES LACS

MORAT

Condamnation d'un jeune délinquant

(sp) Le tribunal criminel de Morat a jugé un jeune homme nommé B., âgé de 18 ans, et l'a condamné à deux mois de détention avec sursis pendant trois ans et soumission au patronage des délinquants. L'inculpé avait été chercher divers objets dans un magasin de Morat, gants, ceintures, chemises, etc., pour une valeur de 75 francs. Il s'était ensuite rendu à Neuchâtel et avait acheté une paire de souliers, prétendant que son patron les payerait. La valeur de l'escompture se montait dans ce cas à 67 francs.

GRANDSON

Retour des chanteurs

(c) Les chanteurs et chanteuses grandsonnois ont participé au concours cantonal de chant de Montreux, où ils ont mérité les distinctions suivantes : Chœur d'hommes : couronnes de lauriers première catégorie à vue et deuxième catégorie à exécution ; chœur de dames : couronne de lauriers deuxième catégorie à exécution. Comme de coutume, les sociétés locales et les autorités leur réservèrent à leur retour un accueil chaleureux.

VALLÉE DE LA BROYE

DOMPIERRE

Réunion des musiques broyardes

(c) Dompière a accueilli dimanche dernier la magnifique cohorte des musiques broyardes. Cette manifestation, bien propre à stimuler le zèle des sociétés locales, a été couronnée de succès. C'est dans un état tout particulier que se déroula cette belle journée à laquelle participèrent vingt sociétés de musique groupant un effectif de 720 musiciens.

Le concert de l'après-midi a eu un caractère artistique de première valeur. Un grand cortège se déploya au milieu d'une foule nombreuse et enthousiaste. Les pimpantes fanfares groupées autour de leur bannière et des chars allégoriques défilaient dans le village pavés pour la circonstance. Dans la partie officielle, on notait la présence de plusieurs personnalités de la région, notamment MM. Paul Torche, conseiller d'Etat, Roger Poehon, juge cantonal, Léonce Duruz, préfet. Dans la joyeuse atmosphère de la fête où les flots d'harmonie déferlaient patoisés, Vaudois et Fribourgeois ont fraternisé, et la soirée se poursuivit dans une charmante ambiance que Dompière n'avait pas connue depuis longtemps.

Rédacteur responsable : R. Braichet Imprimerie Centrale S. A., Neuchâtel

VIGNOBLE

SAINT-BLAISE

Inspection des sapeurs-pompiers

(c) L'inspection annuelle du corps des sapeurs-pompiers a eu lieu samedi après-midi. Après avoir passé en revue les hommes et leurs engins, les autorités ont délivré les chevrons d'ancienneté. Deux gobelets d'argent ont été remis à deux sapeurs atteints par la limite d'âge et qui ont plus de 25 ans de service ; il s'agit des sapeurs René Dubois et Robert Guanillon.

Cette inspection a été suivie d'un exercice dans le haut du village où les suppositions de sinistre étaient faites sur l'immeuble de Mme R. Blanck. Cet exercice n'ayant pas donné pleine satisfaction, un complément d'exercice a été fait à la rue de la Maigrige.

Comme de coutume, cette inspection se termina par le défilé des pompiers devant les autorités et la population.

Un nouveau conseiller général

(c) A la suite de la démission de M. Jean-Louis Sandoz, qui a quitté la localité, le Conseil communal a nommé un nouveau conseiller général en la personne de M. Fernand Nicoud, quatrième suppléant de la liste socialiste à qui appartient le siège vacant.

COLOMBIER

En marge du concours hippique

Dans la nuit de samedi à dimanche, des vandales ont arraché une bonne partie des toiles qui l'on avait apposées le long de la ligne du tram sur la place du concours hippique. Cet acte imbecile est l'œuvre d'un groupe d'étudiants drogués de Neuchâtel.

Ces derniers ont encore fait parler d'eux à Cortaillod, où ils ont vidé de son contenu une maisonnette de la Compagnie des tramways.

La commune de Colombier a porté plainte.

LIGNIÈRES

Noces d'or

(c) M. et Mme Emile Chancel-Dubois ont fêté dimanche, dignement et dans leur simplicité coutumière, leurs noces d'or. En présence de nombreux assistants, les sociétés locales ont donné un concert en leur honneur.

LA COTE

A l'hospice de la Côte

(c) Récemment, le comité administratif de l'hospice, réuni au grand complet, a fêté son président, M. Charles de Montmolin, d'Yverdon, pour ses cinquante ans d'activité à l'hospice, dont 10 ans à la commission générale, et 40 ans au comité administratif, dont 20 ans de présidence. Un témoignage de reconnaissance lui a été décerné par le vice-président, témoignage accompagné d'un modeste souvenir.

Au cours de la même réunion, le comité a remis à Sœur Marguerite Rhetter, directrice de l'institution, une attention pour ses 20 ans de dévouement à l'hospice.

VAL-DE-RUZ

CERNIER

Deux nouveaux conseillers communaux

(c) Lors de la dernière séance du Conseil général, on a remarqué la présence de deux nouveaux conseillers communaux au banc de l'exécutif. Il s'agissait de MM. Rochat et Frutiger qui ont remplacé respectivement MM. Marti et Cachelin. Nous apprenons qu'en séance d'adieu, les conseillers communaux sortants avaient reçu un présent de leurs collègues.

DOMBRESSON

Sauvetage

(c) Lundi après-midi, le petit F. garconnet de quatre ans et demi, jouait chez un voisin, lequel avait installé un tonneau d'arrosage. A un certain moment, le petit avait disparu et seuls deux petits pieds s'agitaient au-dessus de l'eau. Heureusement, Mme J., qui se trouvait à proximité, se porta aussitôt au secours de l'enfant et fut assez heureuse pour le retirer à temps de sa fâcheuse position.

VAL-DE-TRAVERS

Fête des musiques du 4 juin à Travers

(c) Nous avons appris avec tristesse que les musiques militaires allaient sinon disparaître, du moins se voir considérablement réduites. Ces fâcheuses restrictions ne se feront pas sentir à Travers, le 4 juin. Nous aurons le plaisir de goûter pleinement les airs entraînants que nous joueront les excellents fanfares réunies à l'occasion de la fête de district et toutes prêtes à « verser quelque héroïsme au cœur des citoyens », comme dit Beaudelaire.

Les groupes participant à la fête sont les suivants : deux Ouvrière, Buttes et Fleurier ; deux Espérance, Fleurier et Noiraige ; l'Union de Saint-Sulpice ; l'Echo de la Frontière, des Verrières ; l'Helvétia, de Couvet ; la Persévérante, de Travers et l'Avenir, de Couvet. La société organisatrice est la Persévérante, de Travers.

CHRONIQUE HORLOGÈRE

Les Etats-Unis vont-ils modifier l'accord de 1936 concernant les importations de montres suisses ?

Le département d'Etat américain s'apprête à étudier les changements éventuels à apporter aux accords de 1936 concernant la vente de montres et de mouvements suisses aux Etats-Unis. On sait que plusieurs sociétés horlogères américaines se sont récemment plaintes auprès du département d'Etat du tort que leur cause la concurrence helvétique. Ce département a donc décidé d'étudier la question et a annoncé, lundi soir, qu'il entendra à partir du 14 juin prochain toutes les personnes intéressées à cette affaire qui voudraient faire une déposition. Les milieux suisses intéressés, questionnés sur cette information, relèvent que cette nouvelle ne laisse pas de retenir leur attention et qu'ils veilleront à sauvegarder le point de vue de nos exportateurs, d'autant plus que l'accord entre la Suisse et les Etats-Unis de 1936 est toujours en vigueur.

La lutte contre le mildiou et la cochyliis et l'eudémis

La lutte préventive contre le mildiou, au moyen des bouillies cupriques reconnues efficaces, conserve son caractère obligatoire dans tout le vignoble neuchâtelois.

Le nombre des traitements n'est pas prescrit, mais cinq traitements au minimum sont recommandés, selon les conditions météorologiques.

Quant à la lutte contre les deux générations de la cochyliis, elle est recommandée dans tout le vignoble, celle contre l'eudémis l'est dans le territoire de Neuchâtel-ville.

A ce propos, le Conseil d'Etat a pris récemment un arrêté donnant aux intéressés des instructions détaillées et invitant les vigneronnes à garder le contact avec la Station d'essais viticoles d'Auvergnier.

O vous que j'ai tant aimés sur cette terre, Souvenez-vous que le monde est un exil, La vie est un passage, le Ciel notre Patrie ; C'est là que Dieu m'appelle aujourd'hui, C'est là que je vous attends, Heureux ceux qui procurent la paix, Matth. V, 9.

Madame Louisa Ganière-Clerc, à la Chaux-de-Fonds ; Monsieur et Madame William Ganière-Gay et leur fille, Mademoiselle Lucette Ganière, à Neuchâtel ; Madame Myria Cettou-Ganière et sa fille, Mademoiselle Nelly Cettou, à Neuchâtel ; Madame et Monsieur Albert Marchand-Ganière et famille, à Genève ; Madame et Monsieur Henri Bailly-Ganière et famille, à Bienna ; Monsieur et Madame Bernard Ganière-Monnet et famille, à Lausanne, ainsi que les familles Ganière, Hämmerly, Boss, Pauly, Clerc, Clerc-Marchand, parentes et alliées, ont la profonde douleur de faire part du décès de

Monsieur John GANIÈRE leur cher époux, père, beau-père, grand-père, frère, beau-frère, oncle, cousin, parent et ami, enlevé à leur tendre affection, dans sa 74me année, après quelques jours de maladie, courageusement supporté. La Chaux-de-Fonds, le 21 mai 1950. (Rue du Ravin 1) L'incinération, sans suite, aura lieu mercredi 24 mai. Culte au Crématoire de la Chaux-de-Fonds, à 14 heures.

Madame Ida Aubert-Court, les familles parentes et alliées, ont la profonde douleur de faire part du décès, dans sa 74me année, de Monsieur Ali AUBERT leur cher époux et parent, enlevé à leur affection, après quelques mois de maladie, supportée avec courage et résignation. L'ensevelissement aura lieu, dans la plus stricte intimité, mercredi 24 mai. Culte au cimetière de Beaugard, à 15 heures. Domicile mortuaire : Monruz 5. Prière de ne pas faire de visites. Cet avis tient lieu de lettre de faire-part.

Madame et Monsieur E. Beyeler et leurs enfants ; Mesdemoiselles Rose-Marie et Eliane Gutknecht ; Madame et Monsieur Fritz Sigris-Aubert, aux Geneveys-sur-Coffran ; Mademoiselle Jeanne Aubert, à Villiers ; Les familles parentes et alliées, font part du décès de leur père, beau-père, grand-père, oncle et parent, Monsieur Ali AUBERT qu'il a plu à Dieu de rappeler à Lui, ce 21 mai, dans sa 74me année, après une longue maladie supportée avec courage. Monruz, le 21 mai 1950. Car Dieu a tant aimé le monde qu'il a donné son Fils unique afin que quiconque croit en Lui ne périsse point, mais qu'il ait la vie éternelle. Jean III, 16.

L'enterrement aura lieu mercredi 24 mai, à 15 heures, au cimetière de Beaugard. Cet avis tient lieu de lettre de faire-part. La Maison H. Schelling & Cie S. A. à Neuchâtel a le regret d'annoncer le décès de Monsieur Ali AUBERT son représentant pour le Val-de-Ruz depuis de nombreuses années. Elle conservera de ce fidèle collaborateur un souvenir ému et inoubliable.

CONTEMPORAINS 1881 Nous avons le pénible devoir d'annoncer le décès de Monsieur Oscar MATTHEY notre cher ami. Le comité. Les membres de la Société fraternelle de prévoyance de Savagnier sont informés du décès de Monsieur Oscar MATTHEY membre et sont priés d'assister à son ensevelissement qui aura lieu jeudi 25 mai à 13 h. 30. Le comité de la Société fédérale de gymnastique de Dombresson-Villiers informe ses membres du décès de Monsieur Leo SCHWAGLI père de M. Ernest Schwaggli, membre actif de la société et de ses frères et sœurs, pupilles et pupillettes. Le comité directeur du Cantonal Neuchâtel F. C. a le douloureux devoir de faire part à ses membres et amis du décès de Madame Charlotte GYGER mère de leur dévoué membre et capitaine de la première équipe, Ruedi Gyger.